

BOMBARDIER INC.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**Pour les exercices clos les
31 décembre 2024 et 2023**

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de Bombardier Inc., ainsi que toute l'information contenue dans le rapport financier, sont la responsabilité de la direction et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les états financiers et le rapport de gestion renferment certains montants fondés sur les meilleures estimations et des jugements à l'égard de l'incidence prévue des événements et opérations actuels. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers et le rapport de gestion sont présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs. L'information financière présentée dans le rapport de gestion est conforme à celle des états financiers consolidés.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de Bombardier Inc. ont établi des contrôles et des procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière, ou ont supervisé leur établissement, pour donner une assurance raisonnable que l'information importante liée à Bombardier Inc. leur a été communiquée; et que l'information à fournir dans les documents de Bombardier Inc. visés par les règlements d'information continue a été consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de Bombardier Inc. ont aussi évalué l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière en date de la fin de l'exercice 2024. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information et les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces à cette date, selon les critères établis dans le cadre de référence de contrôle interne (cadre de référence de 2013) du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). En outre, selon cette évaluation, ils ont établi qu'il n'existait aucune faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice 2024. Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le chef de la direction et le chef de la direction financière de Bombardier Inc. ont fourni aux autorités canadiennes en valeurs mobilières une attestation à l'égard des documents d'information annuels de Bombardier Inc., y compris les états financiers consolidés et le rapport de gestion.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration, et tous ses membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction, ainsi que les auditeurs internes et indépendants, afin d'examiner les états financiers consolidés, le rapport des auditeurs indépendants et le rapport de gestion, de discuter de questions d'audit et de questions de présentation de l'information financière, de discuter de contrôles internes à l'égard de l'information financière, et de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de ses responsabilités. En outre, il incombe au comité d'audit d'examiner la pertinence des méthodes comptables ainsi que les estimations et jugements importants qui sous-tendent les états financiers consolidés dressés par la direction, d'approuver les honoraires versés aux auditeurs indépendants ainsi que d'examiner et de faire des recommandations au conseil d'administration à l'égard de leur indépendance. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en soit tenu compte lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers consolidés et du rapport de gestion à l'intention des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités, au nom des actionnaires, par les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit afin de discuter de leur audit et des questions connexes.



Éric Martel
Président et chef de la direction
Le 5 février 2025



Bart Demosky
Vice-président exécutif et chef de la direction financière

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX ACTIONNAIRES DE BOMBARDIER INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Bombardier Inc. et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états du résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de l'opinion de l'auditeur sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Question clé de l'audit

Évaluation des indices de dépréciation de l'outillage du programme d'avion Global 7500

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable nette de l'outillage des programmes aéronautiques s'élevait à 3324 millions \$, dont une tranche importante avait trait à l'UGT de l'avion Global 7500.

Comme il est mentionné à la Note 4 des états financiers consolidés, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices de dépréciation de l'outillage des programmes aéronautiques. Si de tels indices existent, la Société estime la valeur recouvrable établie comme étant la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Nous sommes d'avis que la détermination de l'existence d'indices de dépréciation de l'outillage du programme d'avion Global 7500 est une question clé de l'audit en raison des estimations et des jugements de la direction requis pour procéder à cette détermination.

Des facteurs internes et externes sont pris en compte par la direction pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation qui nécessiteraient un test de dépréciation quantitatif. Les facteurs comprennent notamment la meilleure estimation de la direction quant aux ventes futures d'après les commandes fermes existantes, aux commandes futures prévues, au calendrier des paiements basé sur les calendriers prévus des livraisons, aux revenus tirés du service après-vente connexe, aux coûts d'approvisionnement basés sur les contrats existants conclus avec les fournisseurs, aux coûts de main-d'œuvre futurs, à toute mise à niveau éventuelle et au taux d'actualisation après impôts.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport financier de 2024, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport financier de 2024 avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Comment notre audit a traité la question clé de l'audit

Pour apprécier l'évaluation des indices de dépréciation potentiels de l'outillage du programme d'avion Global 7500 effectuée par la Société, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, ce qui suit :

- Nous avons acquis une compréhension du processus suivi par la direction pour réaliser le test de dépréciation.
- Nous avons évalué l'exhaustivité des facteurs internes ou externes identifiés par la direction, qui pourraient être considérés comme des indices de dépréciation de l'outillage du programme d'avion Global 7500.
- Nous avons évalué s'il existait des modifications d'hypothèses pertinentes qui sous-tendent les facteurs utilisés par la direction pour déterminer les indices de dépréciation.
- Nous avons comparé les résultats réels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 avec les hypothèses utilisées pour le test de dépréciation réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons évalué si des modifications pertinentes ont été apportées à l'hypothèse du taux d'actualisation après impôts utilisé par la direction dans le cadre du test de dépréciation réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Nous avons évalué le caractère adéquat de l'information présentée à la Note 4 des états financiers consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audits effectués pour les besoins de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Georgia Tournas.

(1)

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Montréal, Canada

Le 5 février 2025

⁽¹⁾ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A123806

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices 2024 et 2023

(Les montants des tableaux sont en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire.)

États financiers consolidés	105
Notes aux états financiers consolidés	110
1. MODE DE PRÉSENTATION	110
2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES	110
3. MODIFICATIONS FUTURES DES MÉTHODES COMPTABLES	122
4. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS	122
5. INFORMATION SECTORIELLE	125
6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	126
7. AUTRES CHARGES (REVENUS)	126
8. CHARGES DE FINANCEMENT ET REVENUS DE FINANCEMENT	127
9. COÛTS DES AVANTAGES DU PERSONNEL	127
10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	128
11. RÉSULTAT PAR ACTION	130
12. INSTRUMENTS FINANCIERS	130
13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	132
14. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	133
15. SOLDES DES CONTRATS	134
16. STOCKS	134
17. CARNET DE COMMANDES	134
18. AUTRES ACTIFS FINANCIERS	135
19. AUTRES ACTIFS	135
20. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	136
21. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	137
22. AVANTAGES DE RETRAITE	138
23. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	147
24. PROVISIONS	147
25. AUTRES PASSIFS FINANCIERS	148
26. AUTRES PASSIFS	148
27. DETTE À LONG TERME	149
28. CAPITAL SOCIAL	150
29. RÉGIMES À BASE D'ACTIONS	153
30. VARIATION NETTE DES SOLDES HORS TRÉSORERIE	155
31. FACILITÉS DE CRÉDIT	155
32. GESTION DU CAPITAL	156
33. GESTION DU RISQUE FINANCIER	157
34. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	161
35. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES	163
36. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS	164
37. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	167

Le tableau suivant dresse une liste des abréviations utilisées dans les états financiers consolidés.

Terme	Description	Terme	Description
AERG	Autres éléments du résultat global	RAIIA	Résultat avant charges de financement, revenus de financement, impôts sur le résultat et amortissement et charges de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
Caisse	Caisse de dépôt et placement du Québec		
DDRC	Dérivé désigné dans une relation de couverture		
É.-U.	États-Unis	RPA	Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.
ECC	Écart de conversion cumulé		
IAS	International Accounting Standards		
IASB	International Accounting Standards Board	SCAC	Société en commandite Airbus Canada
IFRS	Normes internationales d'information financière	s. o.	Sans objet
MHI	Mitsubishi Heavy Industries, Ltd	SOFR	Taux de financement à un jour garanti
R et D	Recherche et développement	UAD	Unités d'actions différées
R.-U.	Royaume-Uni	UAI	Unités d'actions incessibles
RAI	Résultat avant impôts sur le résultat	UAR	Unités d'actions liées au rendement
RAII	Résultat avant charges de financement, revenus de financement et impôts sur le résultat	UGT	Unités génératrices de trésorerie

BOMBARDIER INC.**ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS**

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars américains, sauf les montants par action)

	Notes	2024	2023
Revenus	5	8 665 \$	8 046 \$
Coût des ventes	16	6 880	6 415
Marge brute		1 785	1 631
Charges de vente et d'administration		478	447
R et D	6	361	373
Autres charges (revenus)	7	63	15
Charges de restructuration (reprises) ⁽¹⁾		3	1
Perte liée (gain lié) à une cession d'activités ⁽²⁾		—	(81)
Dépréciation et cessation d'un programme (reprises) ⁽³⁾		2	83
RAII		878	793
Charges de financement	8	677	594
Revenus de financement	8	(55)	(202)
RAI		256	401
Impôts sur le résultat (recouvrement)	10	(114)	(89)
Résultat net des activités poursuivies		370	490
Résultat net des activités abandonnées ⁽⁴⁾		—	(45)
Résultat net		370 \$	445 \$
RPA (en dollars)	11		
Activités poursuivies – De base		3,45 \$	4,81 \$
Activités poursuivies – Dilué		3,40 \$	4,70 \$
Activités abandonnées – De base ⁽⁴⁾		0,00 \$	(0,47) \$
Activités abandonnées – Dilué ⁽⁴⁾		0,00 \$	(0,46) \$
Total de base		3,45 \$	4,34 \$
Total dilué		3,40 \$	4,24 \$

⁽¹⁾ Comprennent des indemnités de départ ou la reprise connexe de celles-ci et des pertes (gains) de compression, le cas échéant.⁽²⁾ Comprend la variation des provisions pour cessions antérieures.⁽³⁾ Comprennent les dépréciations ou la reprise de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les provisions liées à la cessation d'un programme ou la reprise connexe de celles-ci, le cas échéant. Pour l'exercice 2023, comprennent la dépréciation de 85 millions \$ liée à la mise à niveau d'un produit relatif à un avion commencée en 2018 et interrompue en 2020.⁽⁴⁾ Les activités abandonnées sont liées à la vente du secteur Transport. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour l'exercice 2023 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars américains)

	Notes	2024	2023
Résultat net		370 \$	445 \$
AERG			
Éléments qui peuvent être reclassés en résultat net			
Variation nette liée aux couvertures de flux de trésorerie			
Gain net (perte nette) sur instruments financiers dérivés		(217)	63
Reclassement en résultat ou dans l'actif non financier connexe ⁽¹⁾⁽²⁾		44	52
Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat	10	46	(31)
		(127)	84
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG			
Gain net (perte nette) non réalisé(e)		1	22
ECC			
Placements nets dans les établissements à l'étranger		—	—
Éléments jamais reclassés en résultat net			
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des AERG			
Gain net (perte nette) réalisé(e)		—	(4)
Avantages de retraite			
Réévaluation des régimes à prestations définies	22	183	(227)
Total des AERG		57	(125)
Total du résultat global		427 \$	320 \$
Total du résultat global			
Activités poursuivies		427 \$	365 \$
Activités abandonnées ⁽³⁾		—	(45)
		427 \$	320 \$

⁽¹⁾ Comprend une perte de 20 millions \$ reclassée au titre de l'actif non financier connexe pour l'exercice 2024 (gain de 44 millions \$ pour l'exercice 2023).

⁽²⁾ Comprend une perte nette différée de 67 millions \$ incluse dans les AERG qui devrait être reclassée dans la valeur comptable de l'actif non financier connexe ou dans les charges au cours de l'exercice 2025.

⁽³⁾ Les activités abandonnées sont liées à la vente du secteur Transport. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour l'exercice 2023 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS

Aux
(en millions de dollars américains)

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	1 653 \$	1 594 \$
Créances clients et autres débiteurs	14	334	258
Actifs sur contrat	15	138	84
Stocks	16	4 045	3 768
Autres actifs financiers	18	30	97
Autres actifs	19	177	133
Actifs courants		6 377	5 934
Immobilisations corporelles	20	1 353	1 375
Outillage des programmes aéronautiques	21	3 324	3 566
Impôts sur le résultat différés	10	680	455
Autres actifs financiers	18	573	757
Autres actifs	19	361	371
Actifs non courants		6 291	6 524
		12 668 \$	12 458 \$
Passifs			
Fournisseurs et autres créditeurs	23	1 792 \$	1 820 \$
Provisions	24	49	78
Passifs sur contrat	15	2 964	3 455
Tranche courante de la dette à long terme ⁽¹⁾	27	299	—
Autres passifs financiers	25	204	148
Autres passifs	26	465	437
Passifs courants		5 773	5 938
Provisions	24	98	90
Passifs sur contrat	15	1 347	1 209
Dette à long terme	27	5 246	5 607
Avantages de retraite	22	624	803
Autres passifs financiers	25	881	972
Autres passifs	26	690	243
Passifs non courants		8 886	8 924
		14 659	14 862
Capitaux propres (déficit)			
Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.		(1 991)	(2 404)
		12 668 \$	12 458 \$

Engagements et éventualités 36

⁽¹⁾Représente le remboursement partiel des billets de premier rang échéant en 2027 d'un montant global de 300 millions \$ que la Société a annoncé en décembre 2024, lequel a été effectué en janvier 2025.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



Pierre Beaudoin
Administrateur



Diane Giard
Administratrice

BOMBARDIER INC.**ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

Pour les exercices clos les

(en millions de dollars américains)

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.									
	Capital social			Résultats non distribués (déficit)			Cumul des AERG			Total des capitaux propres (déficit)
	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Bons de souscription	Autres résultats non distribués (déficit)	Gains (pertes) de réévaluation	Surplus d'apport	Juste valeur par le biais des AERG	Couvertures de flux de trésorerie	ECC	
Au 1 ^{er} janvier 2023	347 \$	2 615 \$	11 \$	(4 161) \$	(1 992) \$	491 \$	(13) \$	(45) \$	(15) \$	(2 762) \$
Total du résultat global										
Résultat net	—	—	—	445	—	—	—	—	—	445
AERG	—	—	—	—	(227)	—	18	84	—	(125)
	—	—	—	445	(227)	—	18	84	—	320
Dividendes – actions privilégiées, incluant les impôts	—	—	—	(31)	—	—	—	—	—	(31)
Actions achetées – Régimes d'UAR/d'UAI ⁽¹⁾	—	(20)	—	—	—	—	—	—	—	(20)
Actions distribuées – Régimes d'UAR/d'UAI	—	12	—	—	—	(12)	—	—	—	—
Annulation d'actions classe B	—	(3)	—	—	—	(1)	—	—	—	(4)
Options exercées	—	103	—	—	—	(34)	—	—	—	69
Charge à base d'actions	—	—	—	—	—	24	—	—	—	24
Expiration de bons de souscription ⁽²⁾	—	—	(11)	—	—	11	—	—	—	—
Au 31 décembre 2023	347 \$	2 707 \$	— \$	(3 747) \$	(2 219) \$	479 \$	5 \$	39 \$	(15) \$	(2 404) \$
Total du résultat global										
Résultat net	—	—	—	370	—	—	—	—	—	370
AERG	—	—	—	—	183	—	1	(127)	—	57
	—	—	—	370	183	—	1	(127)	—	427
Dividendes – actions privilégiées, incluant les impôts	—	—	—	(31)	—	—	—	—	—	(31)
Actions achetées – Régimes d'UAR/d'UAI ⁽¹⁾	—	(16)	—	—	—	—	—	—	—	(16)
Actions distribuées – Régimes d'UAR/d'UAI	—	19	—	—	—	(19)	—	—	—	—
Annulation d'actions classe B	—	(3)	—	—	—	(3)	—	—	—	(6)
Options exercées	—	25	—	—	—	(9)	—	—	—	16
Charge à base d'actions	—	—	—	—	—	23	—	—	—	23
Au 31 décembre 2024	347 \$	2 732 \$	— \$	(3 408) \$	(2 036) \$	471 \$	6 \$	(88) \$	(15) \$	(1 991) \$

⁽¹⁾ Pour l'exercice 2024, la Société a acheté 0,2 million (0,5 million pour l'exercice 2023) d'actions classe B (droits de vote limités) en vue du règlement d'obligations futures aux termes des régimes d'UAR et d'UAI à l'intention des employés de la Société. Voir la Note 28 - Capital social.

⁽²⁾ En février 2023, 4 millions de bons de souscription détenus par la Caisse sont arrivés à échéance. Voir la Note 28 - Capital social.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

BOMBARDIER INC.
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars américains)

	Notes	2024	2023
Activités opérationnelles			
Résultat net des activités poursuivies		370 \$	490 \$
Résultat net des activités abandonnées ⁽¹⁾		—	(45)
Éléments sans effet de trésorerie			
Amortissement	20, 21	445	431
Charges de dépréciation des immobilisations incorporelles	21	2	73
Impôts sur le résultat différés (recouvrement)	10	(179)	(105)
Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles	7	—	1
Charge à base d'actions	29	23	24
Pertes sur remboursements de dette à long terme	8	127	54
Variation nette des soldes hors trésorerie	30	(383)	(300)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – total		405	623
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités abandonnées ⁽¹⁾		—	—
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – activités poursuivies		405	623
Activités d'investissement			
Additions aux immobilisations corporelles et incorporelles		(173)	(366)
Variations de l'encaisse affectée		24	390
Vente de placements dans des titres		29	133
Autres		(24)	(39)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – total		(144)	118
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – activités abandonnées ⁽¹⁾		(20)	(38)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – activités poursuivies		(124)	156
Activités de financement			
Produit net de l'émission de dette à long terme	27, 30	1 476	1 478
Remboursements de dette à long terme	27, 30	(1 599)	(1 903)
Paiements d'obligations locatives ⁽²⁾		(32)	(36)
Dividendes versés – actions privilégiées	28	(22)	(22)
Rachat d'actions classe B	28	(6)	(4)
Émission d'actions classe B		16	69
Achat d'actions classe B détenues en fiducie dans le cadre des régimes d'UAR et d'UAI	28, 29	(16)	(20)
Autres		(20)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement – total		(203)	(438)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement – activités abandonnées ⁽¹⁾		—	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement – activités poursuivies		(203)	(438)
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		1	—
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		59	303
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	13	1 594	1 291
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	13	1 653 \$	1 594 \$
Information supplémentaire⁽³⁾⁽⁴⁾			
Trésorerie versée pour			
Intérêts		426 \$	462 \$
Impôts sur le résultat		17 \$	13 \$
Trésorerie reçue pour			
Intérêts		29 \$	39 \$
Impôts sur le résultat		— \$	1 \$

⁽¹⁾ Les activités abandonnées sont liées à la vente du secteur Transport. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour l'exercice 2023 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

⁽²⁾ Les paiements de loyers liés à la tranche d'intérêts, aux contrats de location à court terme, aux actifs de faible valeur et aux paiements de loyers variables qui ne sont pas inclus dans les obligations locatives sont classés à titre de sorties de fonds découlant des activités opérationnelles. Les sorties de fonds pour l'exercice 2024 ont totalisé 71 millions \$ (76 millions \$ pour l'exercice 2023).

⁽³⁾ Les montants payés ou reçus au titre des intérêts sont reflétés comme flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, sauf s'ils ont été capitalisés dans les immobilisations corporelles ou incorporelles, auquel cas ils sont pris en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. Les montants payés ou reçus au titre des impôts sur le résultat sont présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

⁽⁴⁾ Les intérêts payés comprennent les intérêts sur la dette à long terme excluant les coûts initiaux payés relatifs à la négociation de facilités d'emprunt ou de crédit, l'intérêt payé sur les obligations locatives et l'intérêt payé sur la prolongation des délais de règlement des comptes fournisseurs. Les intérêts reçus comprennent les intérêts reçus relatifs à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, et aux placements dans des titres.

Les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

(Les montants des tableaux sont en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire.)

1. MODE DE PRÉSENTATION

Bombardier Inc. (« la Société » ou « nos » ou « nous ») est constituée en vertu des lois du Canada. La Société est un fabricant d'avions d'affaires et de certaines composantes importantes de structures d'avions ainsi qu'un fournisseur de services connexes.

La publication des états financiers consolidés de la Société pour les exercices 2024 et 2023 a été autorisée par le conseil d'administration le 5 février 2025.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars américains et ont été dressés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, publiées par l'IASB.

2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

À moins d'indication contraire, les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées de manière uniforme pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

Règles de consolidation

Filiales – Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date de leur acquisition et continuent d'être consolidées jusqu'à la date où elles cessent d'être contrôlées.

La Société consolide les entités émettrices, y compris les entités structurées lorsque, selon l'évaluation de la substance de la relation avec la Société, cette dernière conclut qu'elle contrôle les entités émettrices. La Société contrôle une entité émettrice lorsqu'elle est exposée, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec celle-ci et a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur celle-ci pour influencer sur ces rendements.

La principale filiale de la Société, dont les revenus ou les actifs représentent plus de 10 % du total des revenus ou plus de 10 % du total des actifs, est Learjet Inc. (située aux É.-U.).

Les revenus et les actifs de cette filiale, combinés à ceux de Bombardier Inc., ont totalisé 93 % des revenus consolidés et 95 % des actifs consolidés pour l'exercice 2024 (respectivement 93 % et 93 % pour l'exercice 2023).

Coentreprises – Les coentreprises sont des entités sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint nécessitant le consentement unanime des parties se partageant le contrôle d'activités pertinentes comme la prise de décisions stratégiques financières et opérationnelles et dans lesquelles les parties ont droit aux actifs nets de l'arrangement. La Société comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence.

Entreprises associées – Les entreprises associées sont des entités à l'égard desquelles la Société a la capacité d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles. Les investissements dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars américains, la monnaie fonctionnelle de Bombardier Inc. La monnaie fonctionnelle est la principale monnaie de l'environnement économique au sein duquel l'entité exerce ses activités. La monnaie fonctionnelle de la plupart des filiales étrangères est le dollar américain.

Transactions en monnaie étrangère – Les transactions libellées dans une monnaie étrangère sont initialement comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité connexe à l'aide des taux de change en vigueur à la date

de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère sont convertis à l'aide des taux de change de clôture. Tout écart de change en découlant est comptabilisé en résultat, à l'exception des écarts de change liés à l'actif et au passif de retraite de même que des passifs financiers désignés comme couverture des placements nets dans des établissements à l'étranger de la Société, lesquels sont comptabilisés dans les AERG. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère et évalués au coût historique sont convertis selon les taux de change historiques, et ceux évalués à la juste valeur sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date où la juste valeur est établie. Les revenus et les charges sont convertis en fonction des taux de change moyens pour la période ou du taux de change à la date de l'opération pour les éléments importants.

Établissements à l'étranger – Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar américain sont convertis en dollars américains selon les taux de change de clôture. Les revenus et les charges, ainsi que les flux de trésorerie, sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les AERG et sont reclassés en résultat à la cession ou à la cession partielle du placement dans l'établissement à l'étranger connexe.

Les taux de change des principales monnaies utilisées pour dresser les états financiers consolidés étaient comme suit :

	Taux de change aux		Taux de change moyens pour les exercices	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023	2024	2023
Euro	1,0354	1,1062	1,0821	1,0813
Dollar canadien	0,6952	0,7559	0,7302	0,7411

Comptabilisation des revenus

Fabrication et autres – Les revenus provenant de la vente d'avions neufs sont considérés comme une seule et même obligation de prestation et sont comptabilisés à la livraison, soit le moment précis auquel le client a obtenu le contrôle de l'avion et la Société, rempli son obligation de prestation. Tous les coûts engagés ou qui seront engagés relativement à la vente, y compris les coûts liés aux garanties et aux mesures incitatives à la vente, sont imputés au coût des ventes ou déduits des revenus au moment où les revenus sont comptabilisés.

Pour ce qui est des ventes à livrer relatives à de nouveaux avions, le cas échéant, les revenus sont comptabilisés lorsque le client a obtenu le contrôle de l'avion et qu'il a demandé que l'avion lui soit livré ultérieurement, que l'avion est identifié séparément comme appartenant au client, que l'avion est prêt à livrer au client et que la Société n'a pas le loisir d'utiliser le produit ou de le destiner à un autre client.

La Société comptabilise une composante de financement importante à l'égard des commandes dont le calendrier des rentrées de trésorerie et celui de la comptabilisation des revenus diffèrent considérablement. Une composante de financement a été comptabilisée séparément à l'égard de certaines commandes d'avions lorsque des avances ont été reçues bien avant la livraison prévue. Par conséquent, la charge d'intérêts est comptabilisée sur la durée des avances et le prix de transaction sera augmenté d'un montant correspondant.

Les revenus provenant de la vente d'avions d'occasion sont comptabilisés au moment précis auquel le client a obtenu le contrôle de l'actif promis et la Société, rempli son obligation de prestation.

Services – Les services après-vente sont généralement comptabilisés au fil du temps. L'évaluation de la mesure dans laquelle l'obligation de prestation est remplie est habituellement déterminée en comparant les coûts réels engagés avec le total des coûts prévus pour le contrat dans son intégralité. Les avantages à recevoir attendus se limitent habituellement aux revenus tirés du contrat connexe. Les revenus provenant de la vente de pièces de rechange sont comptabilisés au moment précis auquel le client a obtenu le contrôle de l'actif promis et la Société, rempli son obligation de prestation.

Autres – Les revenus de la Société tirés de la vente des composants liés aux programmes d'avions commerciaux sont comptabilisés à la livraison.

Soldes des contrats

Les soldes liés aux contrats comprennent les actifs sur contrat et les passifs sur contrat présentés séparément dans les états de la situation financière consolidés.

Actifs sur contrat – Comptabilisés lorsque les biens ont été livrés ou que les services ont été rendus aux clients avant la réception de la contrepartie ou avant que la Société ait un droit inconditionnel à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. Les actifs sur contrat sont par la suite transférés dans les débiteurs lorsque le droit au paiement devient inconditionnel. Les actifs sur contrat comprennent les coûts engagés et les marges comptabilisées en excédent des facturations progressives sur les contrats de service.

Passifs sur contrat – Comptabilisés lorsque des montants sont reçus des clients avant la livraison de biens ou la prestation de services aux clients. Les passifs sur contrat sont par la suite comptabilisés dans les revenus lorsque la Société remplit ses obligations de prestation en vertu des contrats ou au fur et à mesure qu'elle les remplit. Les passifs sur contrat comprennent les avances reçues aux termes des programmes aéronautiques et les autres revenus différés liés à l'exploitation et à la maintenance de systèmes.

La position nette de l'actif sur contrat ou du passif sur contrat est déterminée pour chaque contrat. Les flux de trésorerie relatifs aux avances sont classés à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Aide et avances gouvernementales remboursables

L'aide gouvernementale, y compris les subventions salariales et les crédits d'impôt à l'investissement, est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société recevra une aide et qu'elle respectera toutes les conditions pertinentes. L'aide gouvernementale liée à l'acquisition de stocks et d'immobilisations corporelles et incorporelles est portée en réduction du coût de l'actif connexe. L'aide gouvernementale liée aux charges engagées est portée en réduction des dépenses connexes. Les subventions salariales sont portées en réduction des stocks ou des charges salariales connexes.

Les avances gouvernementales remboursables sont comptabilisées à titre de passif financier s'il existe une assurance raisonnable que le montant sera remboursé. Les avances gouvernementales remboursables sont ajustées advenant un changement quant au nombre d'avions à livrer et au moment de la livraison. Les avances gouvernementales remboursables consenties à la Société afin de financer les activités de recherche et de développement selon un partage des risques sont considérées comme faisant partie des activités opérationnelles de la Société et sont par conséquent présentées à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles à l'état des flux de trésorerie.

Impôts sur le résultat

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode du passif fiscal. Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés en fonction de l'incidence fiscale future des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale respective, et des reports en avant de pertes fiscales. Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont évalués à l'aide des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui seront applicables pour l'exercice au cours duquel les différences devraient se résorber.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable futur auquel pourront être imputées les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales non utilisées. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés directement en résultat, dans les AERG ou dans les capitaux propres, selon le classement de l'élément auquel ils sont liés.

Résultat par action

Le RPA de base est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc. moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions classe A (droits de vote multiples) et d'actions classe B (droits de vote limités) en circulation au cours de l'exercice.

Le RPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions et tient compte de l'exercice de tous les facteurs de dilution.

Instruments financiers

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les placements dans des titres, la créance à recevoir de SCAC, l'encaisse affectée et les instruments financiers dérivés dont la

juste valeur est positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créiteurs, la dette à long terme, les obligations locatives, les avances gouvernementales remboursables, les garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer, les coûts non récurrents des fournisseurs et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative.

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état de la situation financière consolidé lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, plus, dans le cas des instruments financiers désignés comme n'étant pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des instruments financiers. Après la comptabilisation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement, soit a) dans les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, b) dans les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, c) dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG ou d) au coût amorti. Les instruments financiers sont ultérieurement évalués à leur coût amorti, à moins qu'ils soient classés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG ou comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, auxquels cas ils sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie découlant de l'actif sont échus ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie découlant de l'actif et soit a) la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, soit b) la Société n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, mais a transféré le contrôle de l'actif.

En ce qui concerne les opérations pour lesquelles il n'est pas évident de savoir si la Société a transféré ou conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété, la Société effectue une analyse quantitative afin de comparer son exposition à la variabilité des flux de trésorerie de l'actif avant et après le transfert. On fait appel au jugement pour déterminer un nombre de scénarios raisonnablement possibles qui reflètent la variabilité prévue du montant et du calendrier des flux de trésorerie nets, puis pour attribuer à chaque scénario une probabilité en accordant davantage de poids aux issues considérées comme les plus susceptibles de se produire.

Si un transfert d'une créance client entraîne la décomptabilisation de l'actif, le produit en trésorerie correspondant est classé à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre provenant du même créancier dont les modalités sont considérablement différentes, ou que les modalités du passif existant ont fait l'objet d'une modification considérable, cet échange ou cette modification est traité comme une décomptabilisation du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. La différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat.

a) Instruments financiers classés comme étant évalués au coût amorti

Trésorerie et équivalents de trésorerie – La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements très liquides d'institutions financières de première qualité et des fonds du marché monétaire qui, à la date de leur acquisition, ont des échéances de trois mois ou moins.

Autres instruments financiers – Les créances clients et autres débiteurs, l'encaisse affectée et certains autres actifs financiers sont tous des actifs financiers évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Les fournisseurs et autres créiteurs, la dette à long terme, certaines avances gouvernementales remboursables, les obligations locatives, les coûts non récurrents des fournisseurs et certains autres passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances clients ainsi que les autres actifs financiers font l'objet d'une révision pour moins-valeur. Les créances clients et les actifs sur contrat font l'objet d'un test de dépréciation fondé sur l'approche simplifiée dans le cadre de laquelle la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de ces instruments. Pour les actifs financiers à l'égard desquels le

risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Pour les autres actifs financiers à l'égard desquels le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de ces instruments.

b) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers peuvent être désignés, au moment de la comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils satisfont à l'un ou l'autre des critères suivants : i) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes ou ii) le groupe de passifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou de placement documentée. La Société a désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net les engagements de reprise et certaines avances gouvernementales remboursables.

Les variations ultérieures de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les autres charges (revenus), sauf les variations de la juste valeur attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt qui sont comptabilisées dans les revenus de financement ou les charges de financement.

c) Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

La créance à recevoir de SCAC doit être classée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les variations ultérieures de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les autres charges (revenus), à l'exception des variations de la juste valeur attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt ou lorsqu'elles se rapportent à un instrument détenu à des fins de placement, lesquelles sont comptabilisées dans les revenus de financement ou les charges de financement.

Instruments financiers dérivés – Les instruments financiers dérivés sont principalement utilisés pour gérer l'exposition de la Société aux risques de change, généralement au moyen de contrats de change à terme. Les instruments financiers dérivés comprennent les instruments financiers dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes.

Les instruments financiers dérivés sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'ils soient désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture (voir plus loin). Les fluctuations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture, excluant les instruments financiers dérivés incorporés, sont comptabilisées dans le coût des ventes, ou dans les charges de financement ou les revenus de financement, selon la nature de l'exposition.

Les instruments financiers dérivés incorporés de la Société comprennent les options de rachat. Les options de rachat qui ne sont pas étroitement liées au contrat hôte sont évaluées à la juste valeur, et la valeur initiale est constatée à titre d'augmentation de la dette à long terme connexe et amortie par imputation à l'état du résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments de change qui ne sont pas désignés dans une relation de couverture est comptabilisée dans le coût des ventes. Les variations ultérieures de la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés sont comptabilisées dans le coût des ventes ou les autres charges (revenus), les charges de financement ou encore les revenus de financement, selon la nature de l'exposition.

d) Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les placements dans des titres sont classés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG. Hormis les instruments de capitaux propres, les placements dans des titres sont comptabilisés à la juste valeur et les profits et les pertes latents sont inclus dans les AERG, à l'exception des gains ou pertes liés à la dépréciation et des gains et pertes de change sur les placements monétaires, notamment les placements à

revenu fixe, lesquels sont comptabilisés en résultat. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres, compris dans les placements dans des titres, qui ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais des AERG au moment de la comptabilisation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les AERG, sans recyclage dans le résultat net. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les revenus de financement.

Comptabilité de couverture

La désignation à titre de couverture n'est permise que s'il est prévu, à l'origine de la couverture et tout au long de la période de couverture, que les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des instruments financiers non dérivés de couverture contrebalanceront pratiquement toutes les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque faisant l'objet de la couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion de risque motivant les diverses opérations de couverture. Ce processus comprend l'appariement de la totalité des instruments financiers dérivés à des flux de trésorerie prévus ou à un actif ou à un passif particulier. La Société documente aussi formellement et évalue, à l'origine de la couverture et sur une base continue, si les instruments de couverture sont efficaces pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou les flux de trésorerie des éléments couverts. La Société applique les stratégies de couverture suivantes.

Couvertures de flux de trésorerie – La Société applique généralement la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux contrats de change à terme conclus aux fins de couverture du risque de change sur les transactions prévues et des actifs et passifs comptabilisés. Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche des gains ou pertes sur l'élément de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée dans les AERG, tandis que la tranche inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants comptabilisés dans les AERG sont reclassés en résultat net lorsque l'élément couvert influe sur le résultat net. Cependant, lorsqu'une opération prévue est ensuite constatée comme un actif non financier, les montants comptabilisés dans les AERG sont reclassés dans la valeur comptable initiale de l'actif connexe.

La Société couvre son exposition au risque de change au moyen de contrats de change à terme. Il existe une relation économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture du fait que les modalités des contrats de change à terme concordent avec celles de la transaction prévue très probable (c.-à-d. le montant nominal et la date de règlement prévue).

La Société utilise un dérivé hypothétique pour tester l'efficacité de la couverture et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts. L'inefficacité de la couverture peut être fonction de la valeur temps de l'argent, selon une désignation au comptant, étant donné que les dates de règlement attendues de la transaction prévue et du contrat à terme ne concordent plus, en raison de différents indices, et des variations des montants prévus de flux de trésorerie des éléments couverts et des instruments de couverture. La Société a établi un ratio de couverture de 1:1.

La tranche des gains ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée comme ajustement du coût ou des revenus de l'élément couvert connexe. Les gains et les pertes sur les dérivés non désignés dans une relation de couverture et les gains et les pertes liés à la tranche inefficace de couvertures efficaces sont comptabilisés dans le coût des ventes, ou dans les revenus de financement ou les charges de financement pour la composante intérêt des dérivés ou lorsque les dérivés ont été conclus à des fins de gestion du taux d'intérêt.

L'application de la comptabilité de couverture cesse prospectivement s'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus efficace à titre de couverture, si l'instrument de couverture est résilié ou vendu, ou à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert.

Comptabilisation des contrats de location

Lorsque la Société est le preneur – Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation dans les immobilisations corporelles et une obligation locative correspondante est comptabilisée dans les autres passifs financiers à la date à laquelle l'actif en location est prêt à être utilisé par la Société. Le coût des actifs au titre des droits d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisé, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif à la location reçu. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti de manière linéaire au cours de la durée d'utilité de l'actif ou jusqu'à l'échéance du contrat de location, selon la plus courte des deux périodes. Les actifs au titre des droits d'utilisation pourraient faire l'objet d'un test de dépréciation.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui doivent être versés pendant la durée du contrat de location, lesquels sont actualisés selon le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes qui devraient être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent aussi le prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer et le paiement de pénalités en cas de résiliation du contrat de location lorsque l'échéance du contrat de location reflète l'exercice d'une option de résiliation par le preneur. Chaque paiement de loyer est réparti entre le remboursement du capital de l'obligation locative et la charge d'intérêts. La charge d'intérêts est passée en résultat sur la durée du contrat de location et doit correspondre à l'application, au solde de l'obligation locative, d'un taux d'intérêt constant pour chaque période, et elle est comptabilisée dans les charges de financement. Les paiements se rapportant aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont passés en charges de manière linéaire à l'état du résultat consolidé.

La Société conclut périodiquement des transactions de cession-bail selon lesquelles elle vend un actif à un bailleur et le reprend immédiatement en location. En vertu de transactions de cession-bail, la cession d'un actif est comptabilisée comme une vente dès que le client a obtenu le contrôle de l'actif; sinon, la Société continue de comptabiliser à l'état de la situation financière l'actif cédé et doit comptabiliser un passif financier égal au produit reçu. Quand la cession d'un actif peut être comptabilisée comme une vente conformément à la politique de comptabilisation des revenus de la Société, une partie du gain tiré de la vente est comptabilisée dans les revenus directement après la vente, soit celle qui correspond à la part de l'actif non conservée par la Société aux termes du contrat de location. La part de l'actif conservée par la Société aux termes du contrat de location est comptabilisée comme un actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative est généralement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. La partie du produit liée aux droits conservés est classée à titre de flux de trésorerie liés aux activités de financement alors que l'autre partie est traitée à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ou à titre de flux de trésorerie liés aux activités d'investissement selon la nature de l'actif vendu.

Évaluation des stocks

Programmes aéronautiques et produits finis – Les travaux en cours des programmes aéronautiques, les matières premières, et les stocks de produits finis sont comptabilisés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moindre des deux montants. Le coût est généralement déterminé au moyen de la méthode du coût unitaire, sauf le coût des stocks de pièces de rechange qui est calculé selon la méthode de la moyenne mobile. Le coût des stocks de produits fabriqués comprend tous les coûts directement attribuables au processus de fabrication, comme les matériaux, la main-d'œuvre directe, les coûts indirects de fabrication et les autres coûts engagés en vue d'amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les coûts estimés pour l'achèvement et les frais de vente estimatifs, à l'exception des matières premières dont la valeur de réalisation nette est établie en fonction du coût de remplacement. La Société estime la valeur de réalisation nette en recourant à des évaluations externes et internes de la valeur des avions, y compris de l'information préparée à partir de données sur la vente d'avions semblables sur le marché secondaire.

Dépréciation de stocks – Les stocks sont dépréciés à leur valeur de réalisation nette lorsqu'on détermine que le coût des stocks ne sera pas recouvrable. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation de la valeur de réalisation nette en raison d'un changement de situation économique, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise.

Avantages de retraite et autres avantages du personnel à long terme

Les régimes d'avantages de retraite sont classés à titre de régimes à prestations définies ou de régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

Le passif ou l'actif au titre des avantages de retraite comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidé correspond à la différence entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur de l'actif du régime à la date de clôture. Lorsque la Société compte un excédent dans un régime à prestations définies, la valeur comptabilisée au titre des actifs des régimes est limitée au plafond de la valeur de l'actif, soit la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous forme de remboursement par le régime ou de diminution des cotisations futures au régime (le « test de plafonnement de la valeur de l'actif »). Un passif minimum est comptabilisé lorsqu'une exigence de financement minimal en vertu de la loi au titre des services passés dépasse les avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursement du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Une obligation implicite est comptabilisée comme une obligation au titre des régimes à prestations définies lorsqu'il n'y a pas d'autre solution réaliste que de verser les prestations au personnel. Le passif ou l'actif au titre des avantages de retraite tient compte de tout plafonnement de la valeur de l'actif, de tout passif minimum et de toute obligation implicite.

Le coût des avantages de retraite et des autres avantages gagnés par les employés est établi de manière actuarielle à l'aide, pour la plupart des régimes, de la méthode des unités de crédit projetées et de la meilleure estimation par la direction de la croissance des salaires, de l'âge de la retraite, de l'espérance de vie, de l'inflation, des taux d'actualisation et du coût des soins de santé, le cas échéant. Les actifs des régimes comprennent les actifs qui sont détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme ou les contrats d'assurance admissibles. Ces actifs sont évalués à la juste valeur à la date de clôture, laquelle est fondée sur les prix médians du marché publiés dans le cas de titres cotés. Les taux d'actualisation sont déterminés à chaque date de clôture en fonction des rendements des marchés à la fin de la période de présentation de l'information pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité conformes à la devise et à la durée estimée du passif au titre des avantages de retraite connexe. Les coûts (les crédits) des services passés sont généralement comptabilisés en résultat à la dernière des dates suivantes i) la fin du trimestre de la date d'entrée en vigueur de la modification ou de la réduction du régime ou ii) la fin du trimestre de la date à laquelle la Société a comptabilisé les coûts de restructuration. Lorsque des modifications, réductions ou liquidations de régimes ont lieu, la Société a recours à des hypothèses actuarielles à jour pour déterminer le coût des services rendus et les intérêts nets au cours de la période après une modification, réduction ou liquidation de régime.

Les gains et pertes de réévaluation (y compris l'incidence du change) à l'égard des actifs des régimes et de l'obligation au titre des prestations définies et l'incidence de tout plafonnement de l'actif et de tout passif minimum sont comptabilisés directement dans les AERG de la période au cours de laquelle ils se produisent, et ils ne sont jamais reclassés en résultat net. Les coûts (les crédits) des services passés sont comptabilisés directement en résultat net au cours de la période où ils surviennent.

La charge de désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite est incluse dans les revenus de financement ou les charges de financement. Les autres composantes du coût des avantages de retraite sont soit capitalisées dans les coûts de main-d'œuvre et incluses dans les stocks et dans certaines immobilisations corporelles et incorporelles au cours de leur construction, soit comptabilisées directement en résultat. Le coût des avantages de retraite comptabilisé en résultat net est alloué aux coûts de main-d'œuvre, d'après la fonction de l'employé qui cumule les avantages.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont soit comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont versées, soit capitalisées dans les coûts de main-d'œuvre et incluses dans les stocks et dans certaines immobilisations corporelles et incorporelles au cours de leur construction. Le coût des avantages de retraite comptabilisé en résultat net est alloué aux coûts de main-d'œuvre, d'après la fonction de l'employé qui cumule les avantages.

Autres avantages à long terme

La méthode comptable est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat. Les autres avantages à long terme sont inclus dans les autres passifs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur. Le coût d'un élément des immobilisations corporelles comprend son prix d'achat ou son coût de fabrication, ses coûts d'emprunt ainsi que tous les autres coûts engagés en vue d'amener l'actif à l'endroit et dans l'état où il se trouve. Si le coût de certaines composantes d'un élément des immobilisations corporelles est important par rapport au coût total de l'élément, le coût total est réparti entre les diverses composantes, qui sont par la suite amorties séparément sur la durée de vie utile de chaque composante. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur une base linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Bâtiments	De 5 à 40 ans
Matériel	De 2 à 20 ans
Autres	De 3 à 20 ans

Le mode d'amortissement et les durées de vie utile sont examinés régulièrement, au moins une fois l'an, et les variations sont comptabilisées prospectivement. La dotation aux amortissements et les dépréciations sont comptabilisées dans le coût des ventes, les charges de vente et d'administration ou les charges de R et D d'après la fonction de l'actif sous-jacent, ou dans la dépréciation et cessation d'un programme. L'amortissement des actifs en construction commence lorsque l'actif est prêt à être utilisé.

Si une pièce importante est remplacée ou si une inspection ou une remise à neuf majeure est réalisée, son coût est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle si les critères de comptabilisation sont satisfaits, et la valeur comptable de la pièce remplacée ou de l'inspection ou de la remise à neuf précédente est décomptabilisée. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont engagés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent les coûts de développement (comme les coûts de conception des prototypes d'avions et de leur mise à l'essai) et les logiciels d'application développés ou modifiés en interne. Ces coûts sont capitalisés lorsque certains critères sont remplis, comme l'établissement de la faisabilité technique. Les coûts des immobilisations incorporelles générées en interne comprennent le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe, les coûts indirects de fabrication et les coûts d'emprunt, et excluent les coûts qui n'étaient pas nécessaires pour créer l'actif, comme les inefficacités constatées.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises comprend le coût des activités de développement effectuées par les fournisseurs dont la Société contrôle l'extrant sous-jacent découlant de l'utilisation de la technologie.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur et comprennent l'outillage des programmes aéronautiques ainsi que les autres immobilisations incorporelles, comme le goodwill, les logiciels et les didacticiels. Les autres immobilisations incorporelles sont incluses dans les autres actifs.

L'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques commence à la date d'achèvement du premier avion du programme. L'amortissement des autres immobilisations incorporelles commence lorsque l'actif est prêt à être utilisé. La dotation aux amortissements est comptabilisée comme suit :

	Mode	Durée de vie utile estimée
Outillage des programmes aéronautiques	Unités de production	Nombre prévu d'avions qui seront produits ⁽¹⁾
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	De 3 à 5 ans

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2024, le nombre restant d'unités permettant d'amortir entièrement l'outillage des programmes aéronautiques devrait être produit sur les 11 prochaines années.

Les modes d'amortissement et les durées de vie utile estimées sont examinés régulièrement, au moins une fois l'an, et les modifications sont comptabilisées prospectivement. La dotation aux amortissements pour l'outillage des programmes aéronautiques est comptabilisée dans les charges de R et D, et pour les immobilisations incorporelles, dans le coût des ventes, les charges de vente et d'administration et les charges de R et D d'après la fonction de l'actif sous-jacent.

Outre le goodwill, la Société n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis dans un achat d'entreprise. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, diminué de toute dépréciation cumulée.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont les intérêts sur la dette à long terme et les autres coûts que la Société engage dans le cadre d'un emprunt de fonds. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont capitalisés comme composante du coût de l'actif et sont déduits de la charge de financement à laquelle ils se rapportent. La Société suspend la capitalisation des coûts d'emprunt pendant de longues périodes où elle suspend le développement d'un actif qualifié. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Dépréciation d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'immobilisations incorporelles

La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices de dépréciation d'une immobilisation corporelle, d'un actif au titre du droit d'utilisation ou d'une immobilisation incorporelle. Si de tels indices existent en fonction de facteurs internes et externes, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement lorsque c'est possible.

Si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs, l'actif fait l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'UGT. La plupart des actifs non financiers de la Société font l'objet d'un test de dépréciation au niveau de l'UGT. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

- La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant que peut obtenir la Société à la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. S'il n'existe pas d'accord de vente irrévocable ou de marché actif pour l'actif, la juste valeur est évaluée au moyen de modèles d'évaluation appropriés selon la nature de l'actif ou de l'UGT, comme les modèles de la valeur actualisée des flux de trésorerie.
- La valeur d'utilité est calculée d'après les flux de trésorerie estimés nets et d'après des projections détaillées, généralement sur une période de cinq ans, les projections des années ultérieures étant extrapolées au moyen d'un taux de croissance hypothétique. Les flux de trésorerie estimés nets sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT connexe, l'actif connexe est déprécié à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

Dans le cas des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Une reprise de perte de valeur reflète une augmentation du potentiel de service estimé d'un actif. La perte de valeur qui peut être reprise est limitée au montant qui fait en sorte que la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure à celle qui aurait été comptabilisée pour l'actif ou l'UGT, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif ou l'UGT au cours d'exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée au poste du résultat dans lequel la perte de valeur initiale a été comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées et le goodwill font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent si des circonstances, comme une diminution importante des ventes, du

résultat ou des flux de trésorerie prévus, indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que l'actif ou l'UGT pourrait avoir subi une perte de valeur. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes ultérieures.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le coût peut être estimé de manière fiable. Ces passifs sont présentés à titre de provisions si leur échéance ou leur montant est incertain. Les provisions sont évaluées à leur valeur actualisée.

Garanties de produits – Une provision pour les garanties de type assurance est constituée dans le coût des ventes lorsque les revenus tirés du produit connexe sont comptabilisés. La composante intérêt associée aux garanties de produits, le cas échéant, est comptabilisée à titre de charge de financement. Les coûts estimatifs sont fondés sur un certain nombre de facteurs, dont l'historique des réclamations et des coûts engagés en vertu des garanties, le type et la durée de la couverture des garanties, la nature des produits vendus et en service et la couverture de contre-garantie offerte par les fournisseurs de la Société. Les demandes de remboursement auprès de tiers sont comptabilisées s'il est quasiment certain que le remboursement sera effectué. Les garanties de produits s'échelonnent habituellement de un an à cinq ans.

Provisions pour restructuration – Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que lorsque la Société a une obligation réelle ou implicite. La Société a une obligation implicite lorsqu'un plan formalisé et détaillé précise les activités ou la partie des activités visées, l'emplacement et le nombre d'employés touchés, l'estimation détaillée des coûts connexes et le calendrier approprié. En outre, les employés ou les groupements de travailleurs touchés doivent avoir été informés des principales modalités des plans.

Contrats déficitaires – S'il est plus probable qu'improbable que les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations en vertu de contrats fermes seront supérieurs aux avantages économiques prévus au contrat, une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée dans le coût des ventes, sauf la composante intérêt, qui est comptabilisée dans les charges de financement. Les coûts inévitables comprennent les coûts qui portent directement sur le contrat comme les dépassements de coûts anticipés, les coûts prévus associés aux pénalités pour livraison tardive et aux problèmes technologiques ainsi que les répartitions de coûts qui se rapportent directement au contrat. Les provisions pour contrats déficitaires sont évaluées au moindre du coût prévu pour satisfaire aux conditions du contrat et du coût prévu pour résilier le contrat.

Prestations de cessation d'emploi – Les prestations de cessation d'emploi sont en général versées lorsque l'emploi prend fin avant l'âge normal de départ à la retraite ou si un employé accepte de partir volontairement en échange de ces prestations. La Société comptabilise les prestations de cessation d'emploi lorsqu'elle s'est manifestement engagée, au moyen d'un plan formalisé et détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi d'employés actuels.

Dépenses environnementales – Une provision pour dépenses environnementales est comptabilisée lorsque des réclamations à l'égard de l'environnement ou des mesures correctives sont probables et que les coûts peuvent être estimés de façon raisonnable. Les obligations légales liées à la mise hors service d'immobilisations et les dépenses environnementales relatives à des immobilisations qui en prolongent la durée de vie, augmentent la capacité ou améliorent la sécurité, ou qui atténuent ou préviennent une contamination environnementale qui ne s'est pas encore produite, sont incluses dans les immobilisations corporelles et sont habituellement amorties sur la durée de vie utile résiduelle de l'actif sous-jacent. Les dépenses qui ont trait à une situation existante résultant d'activités antérieures, et qui ne serviront pas à dégager des revenus futurs, sont passées en charges et incluses dans le coût des ventes.

Litiges – Une provision pour litiges est comptabilisée en cas de poursuites, d'enquêtes gouvernementales ou d'une procédure lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le coût peut être estimé de manière fiable.

Actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Le critère de classement « détenu en vue de la vente » n'est satisfait que lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe d'actifs destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. Les mesures requises pour réaliser la vente devraient indiquer qu'il est improbable que la vente fasse l'objet de changements importants ou que la décision de vendre soit révoquée. La direction doit s'être engagée à l'égard d'un plan de vente de l'actif et la vente devrait être réalisée dans l'année suivant le classement.

Les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les coûts de la vente sont les coûts marginaux directement attribuables à la cession d'un actif ou à un groupe destiné à être cédé, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont pas amorties une fois classées comme détenues en vue de la vente. Les intérêts et autres charges attribuables aux passifs d'un groupe classé comme détenu en vue de la vente continuent à être comptabilisés.

Les actifs et passifs d'un groupe destiné à être cédé classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément comme éléments courants à l'état de la situation financière.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité principale ou une région géographique distincte, fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées séparément en un seul montant à titre de résultat net des activités abandonnées après impôts dans les états consolidés du résultat.

Paielements fondés sur des actions

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres – Les paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution. La valeur de la rémunération liée aux UAR, aux UAD et aux UAI est déterminée en fonction du prix de clôture d'une action classe B (droits de vote limités) de la Société à la Bourse de Toronto, ajusté pour tenir compte des modalités et conditions en vertu desquelles les actions ont été attribuées, le cas échéant, et est fondée sur les UAR, les UAD et les UAI dont les droits devraient être acquis. La valeur de la rémunération liée aux régimes d'options d'achat d'actions est déterminée à l'aide d'un modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes. L'incidence de toute variation du nombre d'options, d'UAR, d'UAD et d'UAI touchant l'acquisition prévue des droits rattachés est comptabilisée durant la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. La charge de rémunération est comptabilisée sur une base linéaire sur la période d'acquisition des droits moyennant une augmentation correspondante du surplus d'apport. Toute contrepartie versée par les participants aux régimes à l'exercice d'options d'achat d'actions est portée au crédit du capital social.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie – Les paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en trésorerie sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution et leur passif correspondant est comptabilisé. Jusqu'à ce que le passif soit réglé, la juste valeur du passif est réévaluée chaque date de clôture et à la date de règlement, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée en résultat net. Un nombre limité d'UAR, d'UAD et d'UAI constituent des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie et dont la valeur de la rémunération est déterminée en fonction du prix de clôture d'une action classe B (droits de vote limités) de la Société à la Bourse de Toronto, ajusté pour tenir compte des modalités et conditions en vertu desquelles les actions ont été attribuées, le cas échéant, et est fondée sur les UAR, UAD et UAI dont les droits devraient être acquis.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés – Les contributions de la Société au régime d'achat d'actions à l'intention des employés sont évaluées au coût et comptabilisées de la même manière que les charges salariales connexes des employés. La charge de rémunération est comptabilisée à la date de la cotisation de l'employé.

3. MODIFICATIONS FUTURES DES MÉTHODES COMPTABLES

Présentation et informations fournies dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »), qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. Bien qu'un certain nombre de sections aient été reprises d'IAS 1 avec peu de modifications, IFRS 18 introduit de nouvelles dispositions sur la présentation de l'état du résultat net, y compris sur l'inclusion de totaux et de sous-totaux spécifiés. La norme impose par ailleurs la fourniture d'informations sur les mesures de la performance définies par la direction et comprend de nouvelles dispositions sur le regroupement et la ventilation des informations financières, qui sont fondées sur les « rôles » respectifs des états financiers de base et des notes.

Des modifications de portée limitée ont été apportées à IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et certaines dispositions auparavant incluses dans IAS 1 ont été déplacées dans IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, qui a été renommée IAS 8, *Base d'établissement des états financiers*.

IFRS 18 et toutes les modifications en découlant s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'application anticipée étant permise. L'application rétrospective est obligatoire. La Société évalue l'incidence de l'adoption d'IFRS 18 sur ses états financiers.

4. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS

L'application des méthodes comptables de la Société exige que la direction utilise des estimations et des jugements qui peuvent avoir une incidence importante sur les revenus, les charges, le résultat global, les actifs et les passifs comptabilisés et les informations figurant dans les états financiers consolidés. Une estimation et un jugement comptables sont considérés comme critiques si :

- pour effectuer l'estimation, nous devons formuler des hypothèses sur des questions très incertaines au moment où l'estimation est établie; et
- nous aurions pu utiliser raisonnablement des estimations différentes au cours de la période considérée ou si des changements apportés à l'estimation sont raisonnablement susceptibles de se produire d'une période à l'autre et auront une incidence notable sur notre situation financière, les variations de notre situation financière ou nos résultats opérationnels.

Les meilleures estimations de la direction à l'égard de l'avenir sont fondées sur les faits disponibles et les circonstances au moment où les estimations sont faites. Pour établir des estimations, la direction utilise l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que des hypothèses à l'égard de l'issue probable de ces événements. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont périodiquement passées en revue, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées, et ces écarts pourraient être importants.

Le budget et le plan stratégique de la direction couvrent une période de cinq ans et représentent des informations fondamentales utilisées comme base pour de nombreuses estimations nécessaires pour préparer les informations financières. La direction prépare annuellement un budget et un plan stratégique couvrant une période de cinq ans, selon un processus en vertu duquel un budget détaillé de un an et un plan stratégique de quatre ans sont préparés, puis consolidés. Les flux de trésorerie et la rentabilité compris dans le budget et le plan stratégique sont fondés sur des contrats et des commandes existants et futurs, la conjoncture générale du marché, la structure actuelle des coûts, les variations prévues des coûts et les conventions collectives en vigueur. Le budget et le plan stratégique sont soumis à l'approbation de membres de divers échelons, y compris la haute direction et le conseil d'administration. La direction utilise le budget et le plan stratégique de même que des prévisions ou hypothèses additionnelles pour estimer les résultats prévus des périodes ultérieures. La direction assure ensuite un suivi du rendement en regard du budget et du plan stratégique à divers échelons au sein de la Société. Des écarts importants du rendement réel constituent un élément déclencheur qui amène à évaluer s'il faut réviser certaines des estimations utilisées pour préparer les informations financières.

Les éléments qui suivent font l'objet d'estimations et de jugements critiques de la part de la direction. Les analyses de sensibilité figurant ci-après devraient être utilisées avec prudence, car les variations sont hypothétiques et l'incidence des variations de chaque hypothèse clé pourrait ne pas être linéaire.

Outillage des programmes aéronautiques – La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices de dépréciation de l'outillage des programmes aéronautiques. Si de tels indices existent, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT pertinente. L'évaluation des indices de dépréciation et le calcul des montants recouvrables, lorsque des indices existent, reposent sur l'exercice du jugement qui fait l'objet d'un examen détaillé dans le cadre de la préparation du budget et de la planification stratégique au quatrième trimestre de 2024. Aux fins du test de dépréciation, la direction exerce son jugement pour déterminer les entrées de trésorerie indépendantes afin d'identifier les UGT par gamme d'avions. De plus, des estimations sont requises pour déterminer l'amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques.

Des facteurs internes et externes sont pris en compte pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation. Si de tels indices existent, les valeurs recouvrables des UGT pertinentes sont déterminées selon la juste valeur moins les coûts de sortie, lesquelles ont été établies d'après des flux de trésorerie futurs prévus. L'évaluation de la juste valeur est classée au Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, car les données utilisées dans le modèle des flux de trésorerie actualisés sont des données de Niveau 3 (qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables). Les flux de trésorerie futurs estimatifs pour les cinq premières années sont fondés sur le budget et le plan stratégique. Après les cinq premières années, les prévisions à long terme préparées par la direction sont utilisées.

La direction tient compte de facteurs internes et externes et exerce son jugement afin de déterminer s'il existe des indices de dépréciation qui nécessiteraient un test de dépréciation quantitatif. Les facteurs comprennent notamment la meilleure estimation de la direction quant aux ventes futures d'après les commandes fermes existantes, les commandes futures prévues, le calendrier des paiements basé sur les calendriers prévus des livraisons, les revenus tirés des activités exercées sur le marché de l'après-vente, les coûts d'approvisionnement basés sur les contrats existants conclus avec les fournisseurs, les coûts de main-d'œuvre futurs, les conditions générales du marché, les taux de change, les coûts d'achèvement des activités de développement, le cas échéant, les mises à jour potentielles et des dérivés prévus sur la durée de vie du programme reposant sur l'expérience passée tirée de programmes précédents, et les prévisions à long terme des taux d'imposition applicables et d'un taux d'actualisation après impôts d'après le coût du capital calculé selon les données du marché disponibles directement auprès des marchés des capitaux ou d'après un échantillonnage de référence de sociétés ouvertes représentatives dans le secteur de l'aéronautique. Les mêmes facteurs sont utilisés pour déterminer la valeur recouvrable, lorsqu'il existe des indices de dépréciation.

La Société a évalué s'il existait des indices de dépréciation à l'égard du programme d'avion *Global 7500* au quatrième trimestre de 2024. À la suite de cette évaluation, la Société a conclu qu'il n'existait pas d'indices de dépréciation au 31 décembre 2024.

Évaluation des actifs d'impôt différé – Pour établir la mesure dans laquelle des actifs d'impôt différé peuvent être comptabilisés, la direction estime le montant des bénéfices imposables futurs probables auxquels pourront être imputées les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales non utilisées. Ces estimations sont réalisées dans le cadre de l'établissement du budget et du plan stratégique pour chaque administration fiscale sur une base non actualisée et sont examinées trimestriellement. La direction exerce son jugement pour déterminer dans quelle mesure il est probable que les avantages fiscaux futurs seront réalisés, compte tenu de facteurs comme le nombre d'années à inclure dans la période de prévision, l'historique des bénéfices et la disponibilité de stratégies de planification fiscale prudentes. Voir la Note 10 – Impôts sur le résultat, pour plus de détails.

Impôts éventuels – Il existe des incertitudes à l'égard de l'interprétation des règlements fiscaux complexes, des modifications apportées à la législation fiscale ainsi que du montant et du calendrier du revenu imposable futur. Étant donné la grande diversité de nos relations d'affaires internationales ainsi que la nature à long terme et la complexité des ententes contractuelles existantes, les différences entre les résultats réels et les hypothèses posées ou toute modification apportée ultérieurement à ces hypothèses pourraient nécessiter des ajustements futurs de la charge ou du recouvrement d'impôts sur le résultat déjà comptabilisés. La Société constitue des provisions d'impôts pour les conséquences possibles des vérifications effectuées par les autorités fiscales de chaque pays où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions dépend de divers facteurs, dont l'expérience acquise lors des

vérifications fiscales précédentes et les interprétations divergentes des règlements fiscaux par l'entité imposable et l'autorité fiscale pertinente. Ces différences en matière d'interprétation peuvent découler de divers facteurs en fonction des conditions en vigueur dans le domicile de chaque entité juridique.

Avantages de retraite et autres avantages du personnel à long terme – Le processus d'évaluation actuarielle utilisé pour évaluer les coûts, les actifs et les obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages de retraite repose sur des hypothèses de taux d'actualisation, sur la croissance des salaires et des avantages antérieurs à la retraite, les taux d'inflation, les tendances du coût des soins de santé, ainsi que les facteurs démographiques tels que le taux de roulement du personnel, l'âge du départ à la retraite des employés et les taux de mortalité. Les incidences des changements dans les taux d'actualisation et, lorsqu'elles sont importantes, dans les événements importants et les autres circonstances sont comptabilisées tous les trimestres.

Les taux d'actualisation sont utilisés pour déterminer la valeur actualisée des prestations futures prévues et représentent les taux du marché pour les placements à revenu fixe de sociétés de grande qualité conformes à la devise et à la durée estimée des passifs au titre des prestations de retraite. Comme le marché des obligations de sociétés de grande qualité au Canada, telles que définies par les IFRS, comprend relativement peu d'obligations à moyen et à long terme, le taux d'actualisation des régimes de retraite et des autres avantages de retraite de la Société au Canada est établi en élaborant une courbe de rendement selon trois fourchettes d'échéance. La première fourchette d'échéance de la courbe est fondée sur les taux du marché observés pour les obligations de sociétés cotées AA avec des échéances inférieures à 5 ans. Dans le cas des fourchettes d'échéance à plus long terme, en raison du nombre plus restreint d'obligations de sociétés de grande qualité disponibles, la courbe est dérivée en utilisant des observations du marché et des données extrapolées. Les points des données extrapolées ont été créés en ajoutant un écart de rendement basé sur la durée aux rendements des obligations provinciales à long terme. Cet écart de rendement basé sur la durée est extrapolé entre un écart de base et un écart à long terme. L'écart de base est fondé sur les écarts observés entre les obligations de sociétés cotées AA et les obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 4 à 10 ans. L'écart à long terme est établi comme étant l'écart requis au point de l'échéance moyenne des obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans de sorte que l'excédent de l'écart moyen des obligations de sociétés cotées AA sur celui des obligations provinciales cotées AA soit égal à l'écart extrapolé établi en appliquant à l'écart de base le ratio des écarts observés entre les obligations de sociétés cotées A et les obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans au-delà de la fourchette d'échéance de 4 à 10 ans. Pour les échéances dont le terme est plus long que celui de l'échéance moyenne des obligations provinciales cotées AA en fonction d'une fourchette d'échéance de 11 à 30 ans, l'écart devrait rester constant à long terme.

Les taux prévus de croissance des salaires sont déterminés en tenant compte de la structure des salaires actuelle ainsi que de la croissance historique et anticipée des salaires, dans le contexte économique actuel.

Voir la Note 22 – Avantages de retraite, pour plus de détails à l'égard des hypothèses utilisées et de l'analyse de sensibilité aux modifications apportées aux hypothèses actuarielles cruciales.

5. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est regroupée dans un secteur isolable qui conçoit, construit, entretient et commercialise deux gammes d'avions d'affaires (*Challenger* et *Global*) dans les catégories des avions de moyenne à grande taille. La Société offre également des services et du soutien pour ces deux avions, ainsi que pour la gamme d'avions *Learjet*. La Société a établi un réseau de centres de services et de soutien, y compris des centres de services en propriété exclusive, des équipes d'intervention mobile, et fournit une disponibilité de pièces d'avions soutenue par des installations vouées aux pièces, incluant des entrepôts, des plaques tournantes de distribution et des centres de réparation de par le monde.

Les revenus de la Société par catégorie se présentaient comme suit pour les exercices :

	2024	2023
Avions d'affaires		
Fabrication et autres ⁽¹⁾	6 580 \$	6 261 \$
Services ⁽²⁾	2 036	1 748
Autres ⁽³⁾	49	37
	8 665 \$	8 046 \$

⁽¹⁾ Comprennent les revenus tirés de la vente d'avions neufs, d'avions d'occasion et d'avions Défense.

⁽²⁾ Comprennent les revenus tirés des services et du soutien, notamment les pièces, *Smart Services*, les centres de services, et la publication de matériel de formation et d'articles techniques.

⁽³⁾ Comprennent les revenus tirés de la vente de composants liés aux programmes d'avions commerciaux.

Les revenus de la Société sont attribués aux pays d'après l'emplacement du client comme suit pour les exercices :

	2024	2023
Amérique du Nord		
États-Unis	5 566 \$	5 089 \$
Canada	287	567
Mexique	27	64
	5 880	5 720
Europe		
Allemagne	265	201
Royaume-Uni	184	184
Suisse	169	20
Suède	159	94
Malte	153	76
Île de Man	135	265
Portugal	120	39
Autriche	115	17
France	5	149
Autres	322	407
	1 627	1 452
Asie-Pacifique		
Inde	160	95
Singapour	95	22
Australie	20	202
Chine	16	20
Autres	224	126
	515	465
Autres		
Moyen-Orient	382	28
Afrique	99	223
Communauté des États indépendants (CEI)	77	1
Amérique centrale	48	126
Amérique du Sud	37	31
	643	409
Total	8 665 \$	8 046 \$

Les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles de la Société sont attribués⁽¹⁾ aux pays comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Amérique du Nord		
Canada	4 282 \$	4 499 \$
États-Unis	238	289
Mexique	46	45
	4 566	4 833
Europe		
Royaume-Uni	78	78
Allemagne	30	34
Autres	3	4
	111	116
Asie-Pacifique		
Autres	65	70
	4 742 \$	5 019 \$

⁽¹⁾ Les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles, sauf le goodwill, sont attribués aux pays d'après l'emplacement des actifs. Le goodwill est attribué aux pays d'après la répartition par la Société du prix d'achat connexe.

6. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les charges de R et D, nettes de l'aide gouvernementale, se présentaient comme suit pour les exercices :

	2024	2023
Coûts de R et D ⁽¹⁾	119 \$	139 \$
Moins : dépenses de développement capitalisées dans l'outillage des programmes aéronautiques	(90)	(96)
	29	43
Plus : amortissement de l'outillage des programmes aéronautiques	332	330
	361 \$	373 \$

⁽¹⁾ Comprennent des crédits d'impôt à l'investissement de 58 millions \$ pour l'exercice 2024 (10 millions \$ pour l'exercice 2023).

7. AUTRES CHARGES (REVENUS)

Les autres charges (revenus) se présentaient comme suit pour les exercices :

	2024	2023
Coûts de mise en œuvre de système	34 \$	20 \$
Créances légales non commerciales	25	—
Éléments liés aux régimes de retraite ⁽¹⁾	7	3
Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles	—	1
Autres	(3)	(9)
	63 \$	15 \$

⁽¹⁾ Comprennent la perte liée à l'achat de rentes de retraite. Voir la Note 22 – Avantages de retraite pour plus de détails.

8. CHARGES DE FINANCEMENT ET REVENUS DE FINANCEMENT

Les charges de financement et les revenus de financement se présentaient comme suit pour les exercices :

	2024	2023
Charges de financement		
Pertes sur remboursements de dette à long terme ⁽¹⁾	127 \$	54 \$
Désactualisation des avances	40	32
Charge d'intérêts des obligations locatives	39	40
Désactualisation des obligations nettes au titre des avantages de retraite	34	25
Désactualisation des autres passifs financiers	17	26
Désactualisation des provisions	2	2
Variation des taux d'actualisation des provisions	—	1
Autres	10	19
	269	199
Charges d'intérêts sur la dette à long terme	408	395
	677 \$ ⁽³⁾	594 \$ ⁽³⁾
Revenus de financement		
Gain net sur certains instruments financiers ⁽²⁾	(21) \$	(160) \$
Autres	(4)	(2)
	(25)	(162)
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(26)	(35)
Revenu tiré des placements dans des titres	(4)	(5)
	(30)	(40)
	(55) \$ ⁽⁴⁾	(202) \$ ⁽⁴⁾

⁽¹⁾ Pour l'exercice 2024, représentent les pertes liées au remboursement partiel des billets de premier rang échéant en 2026 et 2027 (pour l'exercice 2023, représentent les pertes liées au remboursement intégral des billets de premier rang échéant en 2024 et 2025 ainsi qu'au remboursement partiel des billets de premier rang échéant en 2026 et 2027). Voir la Note 27 – Dette à long terme pour plus de détails.

⁽²⁾ Comprend les pertes nettes (gains nets) sur certains instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les options de rachat sur titres de dette à long terme.

⁽³⁾ Dont un montant de 425 millions \$ représente la charge d'intérêts calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les passifs financiers classés comme étant au coût amorti pour l'exercice 2024 (421 millions \$ pour l'exercice 2023).

⁽⁴⁾ Dont un montant de 26 millions \$ représente le produit d'intérêts calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les actifs financiers classés comme étant au coût amorti et à la juste valeur par le biais des AERG pour l'exercice 2024 (35 millions \$ pour l'exercice 2023).

Les coûts d'emprunt capitalisés dans les immobilisations corporelles et incorporelles ont totalisé 13 millions \$ pour l'exercice 2024, selon un taux moyen de capitalisation de 7,52 % (37 millions \$ et 7,48 % pour l'exercice 2023). Les coûts d'emprunt capitalisés sont déduits des intérêts sur la dette à long terme connexes ou de la désactualisation d'autres passifs financiers, le cas échéant.

9. COÛTS DES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les coûts des avantages du personnel⁽¹⁾ se présentaient comme suit pour les exercices :

	Notes	2024	2023
Salaires et autres avantages du personnel		1 682 \$	1 539 \$
Avantages de retraite ⁽²⁾	22	151	127
Charge à base d'actions	29	23	24
		1 856 \$	1 690 \$

⁽¹⁾ Les coûts des avantages du personnel incluent les coûts incorporés dans le coût des stocks et autres actifs construits par l'entité.

⁽²⁾ Comprennent les régimes à prestations définies et à cotisations définies.

10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Analyse de la charge (du recouvrement) d'impôts sur le résultat

La charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat se détaillait comme suit pour les exercices :

	2024	2023
Impôts sur le résultat exigibles ⁽¹⁾	65 \$	16 \$
Impôts sur le résultat différés	(179)	(105)
	(114) \$	(89) \$

⁽¹⁾ La charge d'impôts sur le résultat exigibles liée au Pilier Deux est négligeable pour la Société.

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés aux taux prévus par la loi au Canada, et du recouvrement d'impôts sur le résultat s'établissait comme suit pour les exercices :

	2024	2023
RAI	256 \$	401 \$
Taux d'imposition prévu par la loi au Canada	26,5 %	26,5 %
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat au taux prévu par la loi	68	106
Augmentation (diminution) imputable aux éléments suivants :		
Comptabilisation de pertes fiscales ou de différences temporaires non comptabilisées antérieurement	(217)	(237)
Différences permanentes	25	(34)
Moins-value des actifs d'impôt différé	—	62
Économies fiscales non comptabilisées découlant de pertes fiscales et de différences temporaires	9	7
Incidence des variations du taux d'imposition pratiquement en vigueur	(2)	—
Autres	3	7
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(114) \$	(89) \$
Taux d'imposition effectif	(44,5) %	(22,2) %

Pour la Société, le taux d'imposition applicable prévu par la loi au Canada correspond au taux combiné fédéral et provincial applicable dans les territoires dans lesquels la Société exerce ses activités.

La charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat différés se détaillait comme suit pour les exercices :

	2024	2023
Comptabilisation de pertes fiscales ou de différences temporaires non comptabilisées antérieurement	(217) \$	(237) \$
Naissance et résorption de différences temporaires	31	63
Économies fiscales non comptabilisées découlant de pertes fiscales et de différences temporaires	9	7
Incidence des variations du taux d'imposition pratiquement en vigueur	(2)	—
Moins-value des actifs d'impôt différé	—	62
	(179) \$	(105) \$

Impôts sur le résultat différés

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Société se présentaient comme suit aux :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports prospectifs de pertes fiscales opérationnelles	2 277 \$	— \$	2 253 \$	— \$
Stocks	624	—	591	—
Immobilisations incorporelles	217	—	270	—
Avantages de retraite	166	—	155	—
Provisions	101	—	123	—
Passifs sur contrat	52	—	80	—
Autres passifs financiers et autres passifs	45	—	13	—
Immobilisations corporelles	(28)	—	8	—
Autres actifs financiers et autres actifs	—	—	(9)	—
Autres	20	—	16	—
	3 474	—	3 500	—
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	(2 794)	—	(3 045)	—
	680 \$	— \$	455 \$	— \$

Les variations de l'actif d'impôt différé net se détaillaient comme suit pour les exercices :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice, montant net	455 \$	381 \$
En résultat net	179	105
Dans les AERG		
Couvertures de flux de trésorerie	46	(31)
Solde à la fin de l'exercice, montant net	680 \$	455 \$

Les pertes opérationnelles nettes reportées prospectivement et les différences temporaires déductibles pour lesquelles des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés s'établissaient à 10 723 millions \$ au 31 décembre 2024, dont une tranche de 386 millions \$ a trait à des différences se rapportant aux avantages de retraite qui se résorberont par le biais des AERG (11 614 millions \$ au 31 décembre 2023, dont une tranche de 565 millions \$ avait trait à des différences se rapportant aux avantages de retraite qui se résorberont par le biais des AERG). Sur ces montants, une tranche d'environ 2273 millions \$ au 31 décembre 2024 n'avait pas de date d'échéance (3098 millions \$ au 31 décembre 2023), une tranche d'environ 126 millions \$ avait trait aux activités de la Société au R.-U., où des impôts minimums sur le résultat sont exigibles sur 50 % du revenu imposable (151 millions \$ au 31 décembre 2023), une tranche de 113 millions \$ avait trait aux activités de la Société en Allemagne, où des impôts minimums sur le résultat sont exigibles sur 40 % du revenu imposable (137 millions \$ au 31 décembre 2023) et une tranche de 13 millions \$ avait trait aux activités de la Société en France, où des impôts minimums sur le résultat sont exigibles sur 50 % du revenu imposable (9 millions \$ au 31 décembre 2023).

De plus, la Société dispose de crédits d'impôt à l'investissement inutilisés s'élevant à 1027 millions \$ qui n'ont pas été comptabilisés, dont la plupart peuvent être reportés prospectivement pendant 20 ans, et de pertes en capital nettes de 1085 millions \$ reportées prospectivement et pour lesquelles des actifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au 31 décembre 2024 (1072 millions \$ et 1047 millions \$ au 31 décembre 2023). Les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment de manière prospective et ne peuvent être utilisées qu'à l'égard de gains en capital imposables futurs.

Des actifs d'impôt différé nets de 21 millions \$ ont été comptabilisés au 31 décembre 2024 (359 millions \$ au 31 décembre 2023) dans des territoires qui ont subi des pertes au cours de l'exercice écoulé ou de l'exercice précédent. D'après le niveau du revenu imposable historique, des projections du revenu imposable futur et des stratégies prudentes de planification fiscale, la direction croit qu'il est probable que la Société réalisera les avantages de ces différences déductibles et les reports prospectifs de pertes fiscales opérationnelles. Voir la Note 4 – Utilisation d'estimations et de jugements pour plus d'informations sur la manière dont la Société détermine la mesure dans laquelle les actifs d'impôt différé sont comptabilisés.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur les résultats non distribués des filiales étrangères, des coentreprises et des entreprises associées de la Société lorsqu'ils sont considérés comme réinvestis indéfiniment, vu que la Société exerce le contrôle ou le contrôle conjoint sur la politique en matière de dividendes, à moins qu'il

soit probable que ces différences temporaires s'inverseront. Si ces résultats étaient distribués sous forme de dividendes ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts des sociétés ou à des retenues d'impôt à la source. Les différences temporaires imposables pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'élevaient à environ 11 millions \$ au 31 décembre 2024 (10 millions \$ au 31 décembre 2023).

11. RÉSULTAT PAR ACTION

Le RPA de base et dilué a été calculé comme suit pour les exercices :

	2024	2023
(Nombre d'actions, d'options d'achat d'actions, d'UAR, d'UAI et d'UAD, en milliers)		
Résultat net		
Activités poursuivies	370 \$	490 \$
Activités abandonnées ⁽¹⁾	—	(45)
Dividendes sur actions privilégiées, incluant les impôts	(31)	(31)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de Bombardier Inc.	339 \$	414 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	98 299	95 531
Effet net des options d'achat d'actions, des UAR, des UAI et des UAD	1 667	2 190
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	99 966	97 721
RPA (en dollars)		
Activités poursuivies – de base	3,45 \$	4,81 \$
Activités poursuivies – dilué	3,40 \$	4,70 \$
Activités abandonnées – de base ⁽¹⁾	0,00 \$	(0,47) \$
Activités abandonnées – dilué ⁽¹⁾	0,00 \$	(0,46) \$
Total de base	3,45 \$	4,34 \$
Total dilué	3,40 \$	4,24 \$

⁽¹⁾ Les activités abandonnées sont liées à la vente du secteur Transport. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour l'exercice 2023 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

L'incidence de l'exercice des options d'achat d'actions, des UAR, des UAI et des UAD a été incluse dans le calcul du RPA dilué dans le tableau ci-dessus, à l'exception de 276 116 pour l'exercice 2024 (2 668 784 options pour l'exercice 2023), étant donné que la valeur marchande moyenne des actions sous-jacentes était inférieure au prix d'exercice, ou que les seuils de prix de marché cibles prédéterminés des actions classe B (droits de vote limités) de la Société ou les cibles de performance financière prédéterminées n'avaient pas été atteints, ou que l'exercice des titres aurait un effet antidilutif.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les gains nets (pertes nettes) sur instruments financiers comptabilisés en résultat se présentaient comme suit pour les exercices :

	2024	2023
Instruments financiers évalués au coût amorti		
Actifs financiers – Provision pour pertes de crédit attendues (charges de dépréciation)	(5) \$	(5) \$
Intérêt sur trésorerie et équivalents de trésorerie	26 \$	35 \$
Pertes sur remboursements de dette à long terme	(127) \$	(54) \$
Instruments financiers évalués à la juste valeur		
Devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Dérivés incorporés et autres	21 \$	160 \$

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Le classement des instruments financiers et leur valeur comptable et juste valeur se présentaient comme suit aux :

	Juste valeur par le biais du résultat net		Juste valeur par le biais des AERG	Coût amorti	DDRC	Valeur comptable totale	Juste valeur
	Juste valeur par le biais du résultat net	Désignés					
31 décembre 2024							
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	— \$	— \$	1 653 \$	— \$	1 653 \$	1 653 \$
Créances clients et autres débiteurs	—	—	—	334	—	334	334
Autres actifs financiers	476	—	73	54	—	603	603
	476 \$	— \$	73 \$	2 041 \$	— \$	2 590 \$	2 590 \$
Passifs financiers							
Fournisseurs et autres créditeurs	— \$	— \$	s. o.	1 792 \$	— \$	1 792 \$	1 792 \$
Dette à long terme ⁽¹⁾	—	—	s. o.	5 545	—	5 545	5 697
Autres passifs financiers	11	309	s. o.	623	142	1 085	1 097
	11 \$	309 \$	s. o.	7 960 \$	142 \$	8 422 \$	8 586 \$
31 décembre 2023							
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	— \$	— \$	1 594 \$	— \$	1 594 \$	1 594 \$
Créances clients et autres débiteurs	—	—	—	258	—	258	258
Autres actifs financiers	575	—	109	112	58	854	854
	575 \$	— \$	109 \$	1 964 \$	58 \$	2 706 \$	2 706 \$
Passifs financiers							
Fournisseurs et autres créditeurs	— \$	— \$	s. o.	1 820 \$	— \$	1 820 \$	1 820 \$
Dette à long terme	—	—	s. o.	5 607	—	5 607	5 746
Autres passifs financiers	1	359	s. o.	753	7	1 120	1 129
	1 \$	359 \$	s. o.	8 180 \$	7 \$	8 547 \$	8 695 \$

⁽¹⁾ Comprend la tranche courante de la dette à long terme.

Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

La Société fait l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires liées principalement à des instruments financiers dérivés et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie qui comprennent un droit à compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Les montants qui font l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoires, mais qui ne respectent pas certains critères de compensation ou la totalité d'entre eux, étaient comme suit aux :

Description des actifs et des passifs financiers comptabilisés	Montant comptabilisé dans les états financiers	Montants assujettis aux accords généraux de compensation	Montant net non assujetti aux accords généraux de compensation
31 décembre 2024			
Instruments financiers dérivés – actifs	167 \$	— \$	167 \$
Instruments financiers dérivés – passifs	(153) \$	75 \$	(78) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 653 \$	(75) \$	1 578 \$
31 décembre 2023			
Instruments financiers dérivés – actifs	274 \$	(8) \$	266 \$
Instruments financiers dérivés – passifs	(8) \$	8 \$	— \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 594 \$	— \$	1 594 \$

Instruments dérivés et activités de couverture

La valeur comptable de tous les dérivés était comme suit aux :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie⁽¹⁾				
Contrats de change à terme	— \$	142 \$	58 \$	7 \$
Instruments financiers dérivés classés à la juste valeur par le biais du résultat net⁽²⁾				
Contrats de change à terme	1	11	12	1
Instruments financiers dérivés incorporés				
Options de rachat sur titres de dette à long terme	166	—	204	—
	167	11	216	1
Total des instruments financiers dérivés	167 \$	153 \$	274 \$	8 \$

⁽¹⁾ La durée maximale des instruments financiers dérivés couvrant l'exposition de la Société à la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à des opérations prévues était de 24 mois au 31 décembre 2024.

⁽²⁾ Détenus à titre de couvertures économiques, à l'exception des instruments financiers dérivés incorporés.

Les méthodes et les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers sont décrites à la Note 34 – Juste valeur des instruments financiers.

13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient comme suit aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Trésorerie	614 \$	264 \$
Équivalents de trésorerie		
Fonds du marché monétaire	1 022	1 319
Dépôts à terme	17	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 653 \$	1 594 \$

14. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et autres débiteurs étaient comme suit aux :

			En souffrance, mais non dépréciés		Ayant subi une moins-value ⁽²⁾
	Total	Non en souffrance	Depuis moins de 90 jours	Depuis plus de 90 jours	
31 décembre 2024 ⁽¹⁾					
Créances clients, montant brut	329 \$	229 \$	73 \$	9 \$	18 \$
Provision pour pertes sur créances	(9)	—	—	—	(9)
	320 \$	229 \$	73 \$	9 \$	9 \$
Autres	14				
Total	334 \$				
31 décembre 2023 ⁽¹⁾					
Créances clients, montant brut	256 \$	183 \$	51 \$	5 \$	17 \$
Provision pour pertes sur créances	(5)	—	—	—	(5)
	251	183 \$	51 \$	5 \$	12 \$
Autres	7				
Total	258 \$				

⁽¹⁾ Dont des tranches de 16 millions \$ et de 19 millions \$ étaient respectivement libellées en euros et autres monnaies étrangères au 31 décembre 2024 (respectivement 21 millions \$ et 13 millions \$ au 31 décembre 2023).

⁽²⁾ Dont un montant brut de 10 millions \$ de créances clients qui étaient individuellement considérées comme ayant subi une moins-value au 31 décembre 2024 (2 millions \$ au 31 décembre 2023).

Les facteurs pris en compte par la Société pour classer les créances clients comme ayant subi une moins-value sont les suivants : le client a déclaré faillite ou fait l'objet d'une procédure d'administration, les paiements font l'objet d'un litige, ou les paiements sont en souffrance. Pour de plus amples renseignements sur le risque financier, se reporter à la Note 33 – Gestion du risque financier.

Provision pour pertes sur créances – Les variations de la provision pour pertes sur créances s'établissaient comme suit pour les exercices :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	(5) \$	(12) \$
Provision pour pertes sur créances	(5)	(5)
Montants radiés	1	10
Reprises	—	2
Solde à la fin de l'exercice	(9) \$	(5) \$

15. SOLDES DES CONTRATS

Les actifs sur contrat représentent les coûts engagés et les marges comptabilisées sur les contrats de service de respectivement 138 millions \$ et 84 millions \$ au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

Les passifs sur contrat étaient comme suit aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avances sur programmes aéronautiques	3 905 \$	4 225 \$
Revenus différés sur les contrats de service à long terme	234	277
Autres revenus différés	172	162
	4 311 \$	4 664 \$
Dont la tranche courante	2 964 \$	3 455 \$
Dont la tranche non courante	1 347	1 209
	4 311 \$	4 664 \$

Les revenus comptabilisés se présentaient comme suit pour les exercices :

	2024	2023
Revenus comptabilisés sur :		
Solde des passifs sur contrat au début de l'exercice		
Avances sur programmes aéronautiques	2 915 \$	3 138 \$
	2 915 \$	3 138 \$

16. STOCKS

Les stocks étaient comme suit aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Programmes aéronautiques	3 390 \$	3 159 \$
Produits finis	655	609
	4 045 \$	3 768 \$

Le montant des stocks comptabilisé dans le coût des ventes a totalisé 6021 millions \$ pour l'exercice 2024 (5644 millions \$ pour l'exercice 2023). Ce montant comprend une dépréciation des stocks de 33 millions \$ pour l'exercice 2024 (41 millions \$ pour l'exercice 2023) et une reprise de dépréciation des stocks de 3 millions \$ pour l'exercice 2024 (1 million \$ pour l'exercice 2023).

17. CARNET DE COMMANDES

Le tableau suivant présente le montant total des revenus qui devraient être réalisés dans l'avenir relativement à des obligations de prestation partiellement ou nullement remplies, à mesure que nous remplirons nos obligations aux termes des contrats à la livraison ou progressivement au fil du temps. Les montants présentés ci-dessous représentent la valeur des commandes fermes seulement. Ces commandes pourraient faire l'objet de modifications futures susceptibles d'avoir une incidence sur le montant ou le moment de la comptabilisation des revenus. Les montants présentés ci-dessous ne tiennent pas compte des options qui ne sont pas exercées ou des lettres d'intention.

Les revenus devraient être comptabilisés comme suit :

(en milliards \$)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Moins de 24 mois	10,0 \$	10,0 \$
Par la suite	4,4	4,2
Total	14,4 \$	14,2 \$

18. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers étaient comme suit aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances de SCAC ⁽¹⁾	309 \$	359 \$
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	167	274
Placements dans des titres	73	109
Encaisse affectée	42	77
Créance à recevoir de MHI ⁽³⁾	—	29
Autres	12	6
	603 \$	854 \$
Dont la tranche courante	30 \$	97 \$
Dont la tranche non courante	573	757
	603 \$	854 \$

⁽¹⁾ Cette créance à recevoir de SCAC représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables. Voir la Note 25 – Autres passifs financiers pour plus de détails.

⁽²⁾ Voir la Note 12 – Instruments financiers pour plus de détails.

⁽³⁾ Cette créance représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec MHI relativement aux garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer de néant au 31 décembre 2024 (29 millions \$ au 31 décembre 2023). Voir la Note 25 – Autres passifs financiers pour plus de détails.

19. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs étaient comme suit aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Charges payées d'avance	205 \$	175 \$
Avantages de retraite ⁽¹⁾	141	143
Taxe de vente et autres taxes	104	87
Immobilisations incorporelles autres que l'outillage des programmes aéronautiques ⁽²⁾	65	78
Concessions de vente payées d'avance et frais différés des contrats	9	8
Autres	14	13
	538 \$	504 \$
Dont la tranche courante	177 \$	133 \$
Dont la tranche non courante	361	371
	538 \$	504 \$

⁽¹⁾ Voir la Note 22 – Avantages de retraite pour plus de détails.

⁽²⁾ Voir la Note 21 – Immobilisations incorporelles pour plus de détails.

20. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles étaient comme suit aux :

	Terrains	Bâtiments	Matériel	Construction en cours	Autres	Total	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
Coût								
Solde au 31 décembre 2023	16 \$	1 200 \$	633 \$	146 \$	42 \$	2 037 \$	562 \$	2 599 \$
Additions	—	—	131	70	—	201	16	217
Cessions	(1)	(1)	(124)	—	(32)	(158)	(44)	(202)
Transferts	—	124	27	(113)	(9)	29	(24)	5
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	(1)	—	—	(1)	(1)	(2)
Solde au 31 décembre 2024	15 \$	1 323 \$	666 \$	103 \$	1 \$	2 108 \$	509 \$	2 617 \$
Amortissement et pertes de valeur cumulés								
Solde au 31 décembre 2023	— \$	(521) \$	(515) \$	— \$	(14) \$	(1 050) \$	(174) \$	(1 224) \$
Amortissement	—	(35)	(36)	—	(1)	(72)	(33)	(105)
Cessions	—	1	14	—	6	21	44	65
Transferts	—	(17)	(3)	—	8	(12)	11	(1)
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	1	—	—	1	—	1
Solde au 31 décembre 2024	— \$	(572) \$	(539) \$	— \$	(1) \$	(1 112) \$	(152) \$	(1 264) \$
Valeur comptable nette	15 \$	751 \$	127 \$	103 \$	— \$	996 \$	357 \$	1 353 \$

	Terrains	Bâtiments	Matériel	Construction en cours	Autres	Total	Actifs au titre de droits d'utilisation	Total
Coût								
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	18 \$	809 \$	586 \$	392 \$	9 \$	1 814 \$	545 \$	2 359 \$
Additions	—	—	81	240	32	353	28	381
Cessions	—	(1)	(130)	—	—	(131)	(11)	(142)
Transferts	(2)	392	96	(486)	1	1	(1)	—
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	—	—	—	—	1	1
Solde au 31 décembre 2023	16 \$	1 200 \$	633 \$	146 \$	42 \$	2 037 \$	562 \$	2 599 \$
Amortissement et pertes de valeur cumulés								
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	— \$	(495) \$	(492) \$	— \$	(8) \$	(995) \$	(150) \$	(1 145) \$
Amortissement	—	(24)	(36)	—	(4)	(64)	(31)	(95)
Cessions	—	1	8	—	—	9	7	16
Transferts	—	(3)	5	—	(2)	—	—	—
Solde au 31 décembre 2023	— \$	(521) \$	(515) \$	— \$	(14) \$	(1 050) \$	(174) \$	(1 224) \$
Valeur comptable nette	16 \$	679 \$	118 \$	146 \$	28 \$	987 \$	388 \$	1 375 \$

La valeur comptable nette des actifs au titre de droits d'utilisation se présentait comme suit aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Bâtiments	302 \$	329 \$
Terrains	47	50
Matériel	7	9
Autres	1	—
	357 \$	388 \$

La dotation aux amortissements et la dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation se présentaient comme suit pour les exercices :

	2024	2023
Bâtiments	26 \$	26 \$
Terrains	4	5
Matériel	3	—
	33 \$	31 \$

La charge liée aux contrats de location à court terme et aux contrats de location de faible valeur a totalisé 4 millions \$ pour l'exercice 2024 (4 millions \$ pour l'exercice 2023).

21. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles étaient comme suit aux :

	Outillage des programmes aéronautiques			Autres ⁽¹⁾⁽²⁾	Total
	Acquis	Généré en interne	Total		
Coût					
Solde au 31 décembre 2023	1 643 \$	5 546 \$	7 189 \$	271 \$	7 460 \$
Additions	13	77	90	2	92
Cessions	—	—	—	(23)	(23)
Transferts	—	—	—	(4)	(4)
Incidence des fluctuations de taux de change	—	—	—	(1)	(1)
Solde au 31 décembre 2024	1 656 \$	5 623 \$	7 279 \$	245 \$	7 524 \$
Amortissement et pertes de valeur cumulés					
Solde au 31 décembre 2023	(880) \$	(2 743) \$	(3 623) \$	(193) \$	(3 816) \$
Amortissement	(77)	(255)	(332)	(8)	(340)
Pertes de valeur	—	—	—	(2)	(2)
Cessions	—	—	—	23	23
Solde au 31 décembre 2024	(957) \$	(2 998) \$	(3 955) \$	(180) \$	(4 135) \$
Valeur comptable nette	699 \$	2 625 \$	3 324 \$	65 \$	3 389 \$
	Outillage des programmes aéronautiques			Autres ⁽¹⁾⁽²⁾	Total
	Acquis	Généré en interne	Total		
Coût					
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	1 632 \$	5 461 \$	7 093 \$	262 \$	7 355 \$
Additions	11	85	96	9	105
Solde au 31 décembre 2023	1 643 \$	5 546 \$	7 189 \$	271 \$	7 460 \$
Amortissement et pertes de valeur cumulés					
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	(803) \$	(2 417) \$	(3 220) \$	(187) \$	(3 407) \$
Amortissement	(77)	(253)	(330)	(6)	(336)
Pertes de valeur	—	(73)	(73)	—	(73)
Solde au 31 décembre 2023	(880) \$	(2 743) \$	(3 623) \$	(193) \$	(3 816) \$
Valeur comptable nette	763 \$	2 803 \$	3 566 \$	78 \$	3 644 \$

⁽¹⁾ Présentés à la Note 19 – Autres actifs.

⁽²⁾ Comprennent les immobilisations incorporelles générées en interne dont le coût et l'amortissement cumulé s'établissaient à respectivement 153 millions \$ et 121 millions \$ au 31 décembre 2024 (respectivement 180 millions \$ et 135 millions \$ au 31 décembre 2023).

22. AVANTAGES DE RETRAITE

La Société offre plusieurs régimes de retraite à prestations définies capitalisés et non capitalisés, ainsi que des régimes de retraite à cotisations définies, au Canada, aux É.-U., comme à l'étranger, à la majorité de ses employés. La Société offre également d'autres avantages de retraite à prestations définies non capitalisés, visant certains groupes d'employés surtout au Canada et aux É.-U.

Les régimes de retraite sont définis comme des régimes à prestations définies ou des régimes à cotisations définies. Les régimes à prestations définies précisent le montant des prestations qu'un employé recevra à la retraite, tandis que les régimes à cotisations définies précisent le mode d'établissement des cotisations. Par conséquent, les régimes à cotisations définies n'affichent aucun déficit ni aucun excédent. Les régimes hybrides représentent une combinaison des régimes à prestations définies et à cotisations définies.

Les régimes capitalisés sont des régimes pour lesquels les actifs de régimes distincts sont placés dans une fiducie. Les régimes non capitalisés sont des régimes pour lesquels il n'y a pas d'actifs de régimes distincts, car l'établissement d'actifs de régimes distincts n'est généralement pas permis ou ne cadre pas avec les pratiques locales.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES CAPITALISÉS

Les principaux régimes de retraite à prestations définies de la Société sont offerts au Canada et aux É.-U. Par conséquent, des tranches très importantes des obligations au titre des avantages de retraite et des actifs des régimes à prestations définies sont situées dans ces pays. Le texte qui suit porte principalement sur les régimes enregistrés dans ces deux pays.

Gouvernance

En vertu de la loi sur les régimes de retraite applicable, l'administrateur de chaque régime est soit la Société, dans le cas des régimes américains et canadiens enregistrés à l'extérieur du Québec, soit un comité de régime de retraite, dans le cas des régimes enregistrés au Québec.

Il incombe aux administrateurs de gérer les actifs du régime et d'élaborer les politiques d'investissement qui définissent, pour chaque régime, les objectifs de placement, la répartition cible de l'actif, les stratégies d'atténuation des risques, et d'autres éléments exigés par les lois sur les régimes de retraite.

En ce qui concerne les régimes enregistrés au Québec, les comités de régimes de retraite ont délégué la gestion des actifs des régimes à la Société. La Société a imparti la gestion des actifs de chaque régime à une société de gestion de placements externe (le « chef des placements externe »).

Les actifs de chaque régime sont investis dans des fonds communs de placement, offerts par le chef des placements externe. Les fonds communs de placement sont des fonds unitaires comportant plusieurs gestionnaires organisés par catégorie d'actifs, ce qui permet à chaque régime de répartir son actif comme il l'entend, selon la détermination faite par les administrateurs du régime.

L'administration quotidienne des régimes est déléguée à des fournisseurs externes de services d'administration de caisses de retraite. Les administrateurs des régimes et la Société se fient également à l'expertise de conseillers juridiques, d'actuaire et de conseillers en placement externes.

Politique en matière de prestations de retraite

Les prestations des régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondées sur le salaire et les années de service. Au Canada et aux É.-U., depuis le 1^{er} septembre 2013, tous les nouveaux employés non syndiqués participent à des régimes à cotisations définies (c.-à-d. qu'ils n'ont plus la possibilité de participer à un régime à prestations définies ni à un régime hybride). Les employés qui participent à un régime à prestations définies ou à un régime hybride non accessible aux nouveaux participants continuent d'accumuler des années de service dans leur régime d'origine.

Exigences en matière de capitalisation

Les évaluations actuarielles sont effectuées par des sociétés indépendantes engagées par la Société ou les administrateurs, comme l'exigent les lois sur les régimes de retraite. Ces évaluations ont pour but de déterminer la situation financière des régimes et les cotisations annuelles à verser par la Société pour capitaliser les prestations s'accumulant au cours de l'exercice (coût normal) et les déficits accumulés au cours des exercices antérieurs. Les exigences en matière de financement minimal sont établies aux termes de la loi sur les régimes de retraite applicable.

Les régimes de retraite au Canada sont notamment régis par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec, la *Loi sur les régimes de retraite* d'Ontario et la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Les évaluations actuarielles sont exigées au moins une fois tous les trois ans. Selon le territoire et la situation de capitalisation du régime, les évaluations actuarielles peuvent être exigées une fois l'an. Les cotisations sont établies par l'actuaire désigné et couvrent les coûts des services et les déficits futurs, comme prescrit par les lois et les pratiques actuarielles.

Pour les régimes de retraite du Québec, des cotisations minimales sont nécessaires pour amortir les déficits en situation de continuité de l'exploitation (établis en supposant que le régime restera en vigueur) sur une période d'au plus dix ans. La capitalisation est fondée sur une évaluation selon une approche plus rigoureuse de la continuité de l'exploitation comprenant une provision de stabilisation. Cette provision est financée par un amortissement spécial et au moyen de cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice et des gains actuariels.

Pour les régimes de retraite de l'Ontario, des cotisations minimales sont nécessaires pour amortir les déficits en situation de continuité de l'exploitation (établis en supposant que le régime restera en vigueur) sur une période d'au plus dix ans. Les déficits de solvabilité représentant jusqu'à 85 % du passif de solvabilité doivent être capitalisés sur une période de cinq ans. Une nouvelle marge explicite appelée « provision pour écarts défavorables » est additionnée au passif à long terme établi selon l'approche de la continuité d'exploitation et du coût des services futurs aux fins de déterminer les cotisations minimales.

Les régimes de retraite aux É.-U. sont principalement régis par la loi intitulée *Employee Retirement Income Security Act*, le *Internal Revenue Code*, la loi intitulée *Pension Protection Act of 2006* et la législation postérieure, notamment l'*American Rescue Plan Act*, qui a été adoptée en 2021. Les évaluations actuarielles sont exigées annuellement. Les cotisations sont établies par les actuaires désignés et couvrent les coûts des services et les déficits futurs, comme prescrit par la loi. Les déficits de capitalisation sont généralement amortis sur une période de 15 ans.

Politiques d'investissement et stratégies d'atténuation des risques

Les politiques d'investissement sont élaborées dans le but d'obtenir un rendement des investissements à long terme qui, combiné avec les cotisations, permettra aux régimes de disposer d'un actif suffisant pour pouvoir verser les prestations promises tout en maintenant un niveau de risque acceptable compte tenu de la tolérance au risque des parties prenantes des régimes. Pour plus d'information, voir la section ci-après sur les initiatives de gestion des risques.

La répartition cible de l'actif est déterminée en fonction de la conjoncture et des conditions de marché prévues, du profil d'échéance des passifs des régimes, du niveau de capitalisation des régimes respectifs et de la tolérance au risque des parties prenantes des régimes.

La stratégie d'investissement des régimes consiste à investir majoritairement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, dans des titres à rendement réel (y compris les titres liés aux actifs d'infrastructure et immobiliers mondiaux).

En outre, une stratégie de placement sur mesure axée sur le passif a été mise en œuvre pour réduire la sensibilité de la situation financière du régime à la variation des taux d'intérêt.

Les administrateurs des régimes ont également élaboré des stratégies de gestion dynamique des risques. Par conséquent, il est probable que la répartition de l'actif sera effectuée de façon plus prudente à l'avenir au fil de

l'amélioration continue du niveau de capitalisation des régimes et des conditions de marché et à mesure que les régimes gagneront en maturité. En vertu de certaines lois sur les régimes de retraite, et sous réserve de certaines conditions, le rachat des engagements de rentes par des compagnies d'assurance déchargerait la Société et les administrateurs de leurs engagements respectifs. Ainsi, en 2018, 2019 et 2023, des rentes ont été rachetées pour certains retraités, bénéficiaires et participants titulaires de droits acquis à prestations différées aux régimes de retraite de Bombardier enregistrés en Ontario ou au Québec. En 2024, des rentes totalisant 635 millions \$ ont été achetées pour certains retraités et bénéficiaires des régimes de retraite de Bombardier enregistrés au Québec (pour lesquelles un acquittement final sera obtenu en 2025). En 2022, des rentes ont été achetées pour certains retraités, participants et autres bénéficiaires du régime de retraite de Bombardier enregistré aux É.-U. Le rachat des engagements de rentes à verser aux retraités d'autres régimes de retraite sera envisagé au cours des prochaines années lorsque ces régimes seront entièrement capitalisés sur une base de rachat des engagements.

Initiatives de gestion des risques

Les régimes de retraite de la Société sont exposés à divers risques, y compris le risque lié aux titres de capitaux propres, le risque de taux d'intérêt, le risque d'inflation, le risque de change, le risque de liquidité et le risque de longévité. Plusieurs stratégies et politiques de gestion des risques ont été mises en place pour atténuer l'incidence que ces risques pourraient avoir sur le niveau de capitalisation des régimes à prestations définies et sur le niveau futur des cotisations de la Société. Une description des principaux risques et des mesures d'atténuation adoptées pour les contrôler est présentée ci-après.

Risque lié aux titres de capitaux propres

Le risque lié aux titres de capitaux propres est lié aux fluctuations du cours des titres de capitaux propres. Nous gérons ce risque au moyen de la diversification des portefeuilles par région, par secteur et par stratégie d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs des régimes attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt. Ce risque est géré en réduisant l'asymétrie entre la durée des actifs des régimes et celle des obligations au titre des avantages de retraite. La Société y parvient en ayant une tranche du portefeuille investie dans des titres à revenu fixe à long terme et en mettant en œuvre ses stratégies de placement axées sur le passif.

Risque d'inflation

Le risque d'inflation est le risque que les prestations indexées en fonction de l'inflation augmentent par suite des variations des taux d'inflation. Pour gérer ce risque, l'indexation des prestations a été plafonnée pour certains régimes et une partie des actifs des régimes a été investie dans des titres à rendement réel.

Risque de change

L'exposition au risque de change découle des fluctuations de la juste valeur des actifs des régimes libellés dans une devise autre que la devise dans laquelle les passifs des régimes sont libellés. Le risque de change est géré au moyen de stratégies de couverture de change conformément aux politiques d'investissement des régimes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié aux actifs détenus qui ne peuvent être facilement convertis en liquidités aux fins du versement des prestations ou du rééquilibrage des portefeuilles. Le risque de liquidité est géré en investissant dans des obligations du Trésor, des obligations d'État et dans des contrats à terme standardisés sur des titres de capitaux propres et en limitant les investissements dans des placements privés ou des fonds de couverture.

Risque de longévité

Le risque de longévité est le risque que les prestations soient versées plus longtemps que prévu en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. Ce risque est atténué en ayant recours aux tables de mortalité et d'amélioration de la mortalité de base appropriées pour établir le niveau des cotisations. Le rachat d'engagements de rentes par des sociétés d'assurance permet de transférer à ces dernières l'ensemble des risques susmentionnés associés aux engagements de rentes rachetées.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES NON CAPITALISÉS

Les régimes non capitalisés sont situés dans des pays où l'établissement de fonds pour les actifs de régimes distincts est généralement non permis ou non conforme à la pratique locale.

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Une proportion croissante des employés participent à des régimes de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à cotisations définies les plus importants sont situés au Canada et aux É.-U. Les administrateurs des régimes et le comité d'investissement surveillent la gestion des actifs des régimes à cotisations définies.

AUTRES RÉGIMES

La Société offre aussi d'autres régimes à prestations définies non capitalisés, comprenant principalement des couvertures d'assurance-maladie complémentaire de retraite et d'assurance-vie et des prestations de retraite. La Société offre une assurance-vie et une assurance-maladie complémentaire de retraite dont les modalités varient selon les divers groupes d'employés au Canada et aux É.-U. Les nouveaux employés non syndiqués ne bénéficient plus de l'assurance-maladie complémentaire de retraite.

RÉGIMES D'AVANTAGES DE RETRAITE

Le tableau suivant présente les composantes du coût des avantages de retraite pour les exercices :

	2024			2023		
	Avantages de retraite	Autres avantages	Total	Avantages de retraite	Autres avantages	Total
Coût des services rendus	66 \$	3 \$	69 \$	56 \$	2 \$	58 \$
Charge de désactualisation	27	7	34	18	7	25
Coûts au titre des services passés	—	—	—	2	—	2
Règlement ⁽¹⁾	7	—	7	3	—	3
Régimes à prestations définies	100	10	110	79	9	88
Régimes à cotisations définies	41	—	41	39	—	39
Total des coûts au titre des avantages de retraite	141 \$	10 \$	151 \$	118 \$	9 \$	127 \$
Se rapportant à						
Régimes à prestations définies capitalisés	95 \$	s. o.	95 \$	71 \$	s. o.	71 \$
Régimes à prestations définies non capitalisés	5 \$	10 \$	15 \$	8 \$	9 \$	17 \$
Régimes à cotisations définies	41 \$	s. o.	41 \$	39 \$	s. o.	39 \$
Comptabilisés comme suit						
Charge RAIL ou coût capitalisé	114 \$	3 \$	117 \$	100 \$	2 \$	102 \$
Charges de financement	27 \$	7 \$	34 \$	18 \$	7 \$	25 \$

⁽¹⁾ Comprend la perte liée à l'achat de rentes de retraite présentée à la Note 7 – Autres charges (revenus). Représente la perte hors trésorerie sur le règlement des régimes de retraite à prestations définies découlant de l'achat de rentes auprès de compagnies d'assurance.

Les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation des régimes à prestations définies comptabilisés dans les AERG, et présentés comme un élément distinct du déficit, étaient comme suit pour les exercices :

Gains (pertes)	
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	(1 992) \$
Pertes actuarielles, montant net	(217)
Incidence des fluctuations de taux de change	(10)
Impôts sur le résultat	—
Solde au 31 décembre 2023	(2 219)
Gains actuariels, montant net	152
Incidence des fluctuations de taux de change	31
Impôts sur le résultat	—
Solde au 31 décembre 2024	(2 036) \$

Les tableaux suivants présentent les variations de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur de l'actif des régimes de retraite pour les exercices :

	2024			2023		
	Avantages de retraite	Autres avantages	Total	Avantages de retraite	Autres avantages	Total
Variation de l'obligation au titre des prestations						
Obligation au début de l'exercice	3 952 \$	158 \$	4 110 \$	3 656 \$	141 \$	3 797 \$
Désactualisation	182	7	189	196	7	203
Coût des services rendus	66	3	69	56	2	58
Cotisations des participants aux régimes	13	—	13	12	—	12
Coût au titre des services passés	—	—	—	2	—	2
(Gains actuariels) pertes actuarielles – changements dans les hypothèses financières	(83)	(2)	(85)	311	14	325
(Gains actuariels) pertes actuarielles – changements dans les écarts entre résultats et prévisions	64	3	67	43	—	43
Avantages versés	(177)	(10)	(187)	(192)	(10)	(202)
Règlement ⁽¹⁾	—	—	—	(207)	—	(207)
Autres	—	—	—	(1)	—	(1)
Incidence des fluctuations de taux de change	(270)	(13)	(283)	76	4	80
Obligation à la fin de l'exercice	3 747 \$	146 \$	3 893 \$	3 952 \$	158 \$	4 110 \$
Obligation attribuable aux						
Participants en activité	1 657 \$	55 \$	1 712 \$	1 789 \$	59 \$	1 848 \$
Participants titulaires de droits à prestations différées	291	—	291	348	—	348
Retraités	1 799	91	1 890	1 815	99	1 914
	3 747 \$	146 \$	3 893 \$	3 952 \$	158 \$	4 110 \$
Variation des actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	3 450 \$	— \$	3 450 \$	3 379 \$	— \$	3 379 \$
Cotisations de la Société	101	9	110	71	10	81
Cotisations des participants aux régimes	13	—	13	12	—	12
Revenus d'intérêts sur les actifs des régimes	155	—	155	178	—	178
Gains actuariels	134	—	134	151	—	151
Prestations versées	(177)	(9)	(186)	(192)	(10)	(202)
Règlement ⁽¹⁾	(7)	—	(7)	(210)	—	(210)
Frais d'administration	(9)	—	(9)	(9)	—	(9)
Autres	—	—	—	(1)	—	(1)
Incidence des fluctuations de taux de change	(250)	—	(250)	71	—	71
Juste valeur à la fin de l'exercice	3 410 \$	— \$	3 410 \$	3 450 \$	— \$	3 450 \$

⁽¹⁾ Comprend la perte liée à l'achat de rentes de retraite présentée à la Note 7 – Autres charges (revenus). Représente la perte hors trésorerie sur le règlement des régimes de retraite à prestations définies découlant de l'achat de rentes auprès de compagnies d'assurance.

Le tableau suivant présente le rapprochement des actifs des régimes et des obligations au montant comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés aux :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Avantages de retraite	Autres avantages	Avantages de retraite	Autres avantages
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	3 747 \$	146 \$	3 952 \$	158 \$
Juste valeur des actifs des régimes	(3 410)	—	(3 450)	—
Montant net comptabilisé	337 \$	146 \$	502 \$	158 \$
Montants inclus dans les éléments suivants :				
Avantages de retraite				
Passif	478 \$	146 \$	645 \$	158 \$
Actif ⁽¹⁾	(141)	—	(143)	—
Passif net	337 \$	146 \$	502 \$	158 \$

⁽¹⁾ Présenté à la Note 19 – Autres actifs.

Le tableau suivant présente la répartition du passif net lié aux avantages de retraite entre les principaux pays aux :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Avantages de retraite	Autres avantages	Avantages de retraite	Autres avantages
Régimes de retraite capitalisés				
Canada	129 \$	— \$	234 \$	— \$
É.-U.	131	—	185	—
	260	—	419	—
Régimes de retraite non capitalisés				
Canada	19	142	20	154
É.-U.	24	4	26	4
Allemagne	26	—	28	—
Autres	8	—	9	—
	77	146	83	158
Passif net	337 \$	146 \$	502 \$	158 \$

Le tableau suivant présente la répartition de l'obligation au titre des prestations et des actifs des régimes entre les principaux pays aux :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Obligation au titre des prestations	Actifs des régimes	Obligation au titre des prestations	Actifs des régimes
Régimes de retraite capitalisés				
Canada	3 060 \$	2 931 \$	3 234 \$	3 000 \$
É.-U.	610	479	635	450
	3 670	3 410	3 869	3 450
Régimes de retraite non capitalisés	223	—	241	—
	3 893 \$	3 410 \$	4 110 \$	3 450 \$

La juste valeur des actifs du régime par niveau de hiérarchie s'établissait comme suit aux :

31 décembre 2024				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	106 \$	— \$	106 \$	— \$
Fonds d'actions				
Canada	875	—	875	—
É.-U.	213	—	213	—
	1 088	—	1 088	—
Fonds et titres à revenu fixe				
Canada	1 047	—	1 047	—
É.-U.	123	—	123	—
	1 170	—	1 170	—
Fonds d'actions à rendement réel				
Canada	152	—	152	—
É.-U.	16	—	16	—
	168	—	168	—
Placement privé	17	—	—	17
Autres⁽¹⁾	861	—	861	—
	3 410 \$	— \$	3 393 \$	17 \$
31 décembre 2023				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	72 \$	— \$	72 \$	— \$
Fonds d'actions				
Canada	1 091	—	1 091	—
É.-U.	189	—	189	—
	1 280	—	1 280	—
Fonds et titres à revenu fixe				
Canada	1 516	—	1 516	—
É.-U.	137	—	137	—
	1 653	—	1 653	—
Fonds d'actions à rendement réel				
Canada	193	—	193	—
É.-U.	14	—	14	—
	207	—	207	—
Placement privé	11	—	—	11
Autres	227	—	227	—
	3 450 \$	— \$	3 439 \$	11 \$

⁽¹⁾ Comprennent l'actif lié au rachat de rentes de retraite en 2024.

Les actifs des régimes n'incluaient aucune action de la Société, ni de propriété occupée par la Société ou d'autres actifs utilisés par la Société au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

Le tableau suivant présente les cotisations versées pour les exercices 2024 et 2023 ainsi que les cotisations estimatives pour l'exercice 2025 :

	2025	2024	2023
	<i>Estimé</i>		
Cotisations aux :			
Régimes de retraite capitalisés	89 \$	98 \$	67 \$
Régimes de retraite non capitalisés	4	3	4
Autres avantages	8	9	10
Total des régimes de retraite à prestations définies	101	110	81
Régimes de retraite à cotisations définies	44	41	39
Total des cotisations	145 \$	151 \$	120 \$

Le tableau suivant présente l'information sur le profil d'échéance de l'obligation au titre des prestations définies qui devraient être versées au :

	31 décembre 2024
Prestations qui devraient être versées	
À moins de 1 an	185 \$
Entre 1 an et 5 ans	824
Entre 5 et 10 ans	1 238
Entre 10 et 15 ans	1 427
Entre 15 et 20 ans	1 502
	5 176 \$

Le tableau suivant présente la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies se rapportant aux régimes de retraite au :

Durée en années	31 décembre 2024
Régimes de retraite capitalisés	
Canada	13,8
É.-U.	11,6
Régimes de retraite non capitalisés	
Allemagne	19,9
Mexique	11,7
É.-U.	9,8
Canada	10,6

Le tableau suivant indique les paiements qui devraient être effectués en vertu des régimes non capitalisés au 31 décembre 2024 :

	Canada	Autres	Total
Prestations qui devraient être versées			
À moins de 1 an	8 \$	3 \$	11 \$
Entre 1 an et 5 ans	36	13	49
Entre 5 et 10 ans	50	19	69
Entre 10 et 15 ans	52	27	79
Entre 15 et 20 ans	49	39	88
	195 \$	101 \$	296 \$

Les hypothèses actuarielles importantes reflètent la conjoncture économique de chaque pays. Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour établir le coût des avantages et l'obligation au titre des prestations s'établissaient comme suit aux :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
(en pourcentage)	Avantages de retraite	Autres avantages	Avantages de retraite	Autres avantages
Coût des prestations				
Taux d'actualisation	4,68 %	4,61 %	5,31 %	5,30 %
Taux de croissance des salaires	3,09 %	3,00 %	3,10 %	3,00 %
Taux d'inflation	2,13 %	s. o.	2,13 %	s. o.
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	s. o.	5,03 %	s. o.	5,02 %
Obligation au titre des prestations				
Taux d'actualisation	4,86 %	4,72 %	4,68 %	4,61 %
Taux de croissance des salaires	3,09 %	3,00 %	3,09 %	3,00 %
Taux d'inflation	2,13 %	s. o.	2,13 %	s. o.
Taux initial de croissance du coût des soins de santé	s. o.	5,10 %	s. o.	5,09 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé	s. o.	5,03 %	s. o.	5,03 %

Les tables de mortalité et l'espérance de vie moyenne en années d'un participant âgé de 45 ou 65 ans sont les suivantes aux 31 décembre :

(en années)		Espérance de vie au-delà de 65 ans d'un membre masculin présentement			
Pays	Tables de mortalité	Âgé de 65 ans en décembre		Âgé de 45 ans en décembre	
		2024	2023	2024	2023
Canada	Table de mortalité 2014 pour le secteur privé (« CPM-2014Priv ») appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle CPM d'amélioration B (« CPM-B ») avec ajustement	22,3	22,2	23,3	23,2
É.-U.	Table de mortalité Pri-2012 appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle d'amélioration MP-2021	20,8	20,7	22,3	22,2
Allemagne	Dr K Heubeck 2018 G sans ajustement	21,0	20,9	23,7	23,6
		Espérance de vie au-delà de 65 ans d'un membre féminin présentement			
Pays	Tables de mortalité	Âgé de 65 ans en décembre		Âgé de 45 ans en décembre	
		2024	2023	2024	2023
Canada	Table de mortalité 2014 pour le secteur privé (« CPM-2014Priv ») appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle CPM d'amélioration B (« CPM-B ») avec ajustement	24,6	24,6	25,6	25,5
É.-U.	Table de mortalité Pri-2012 appliquée sur la base générationnelle selon l'échelle d'amélioration MP-2021	22,7	22,7	24,2	24,1
Allemagne	Dr K Heubeck 2018 G sans ajustement	24,4	24,3	26,6	26,5

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles ci-après aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées, pour l'exercice 2024 et au 31 décembre 2024 :

Hypothèse	Coût des avantages de retraite	Passif net lié aux avantages de retraite
Taux d'actualisation	(9) \$	(108) \$
Taux de croissance des salaires	1 \$	9 \$
Taux d'inflation des prix	— \$	(1) \$

Une espérance de vie de une année additionnelle au 31 décembre 2024 pour tous les régimes de retraite à prestations définies augmenterait le coût net des avantages de retraite de 7 millions \$ et le passif net lié aux avantages de retraite, de 75 millions \$.

Au 31 décembre 2024, il était prévu que le taux de croissance du coût des soins de santé lié aux autres avantages de retraite, qui est un taux annuel moyen pondéré d'augmentation des prestations pour soins de santé et soins dentaires couverts par personne, serait de 5,10 %, diminuant progressivement pour atteindre 5,03 % d'ici l'année civile 2033, puis demeurer à ce niveau pour tous les participants.

Une variation de un point de pourcentage des taux de croissance du coût des soins de santé prévus aurait l'incidence suivante pour l'exercice 2024 et au 31 décembre 2024 :

	Coût des avantages de retraite	Passif net lié aux avantages de retraite
Augmentation de un point de pourcentage	1 \$	10 \$
Diminution de un point de pourcentage	(1) \$	(9) \$

23. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les fournisseurs et autres créditeurs étaient comme suit aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fournisseurs	1 428 \$	1 554 \$
Frais courus	29	37
Intérêts à payer	118	88
Autres	217	141
	1 792 \$	1 820 \$

24. PROVISIONS

Les variations des provisions ont été comme suit pour les exercices 2024 et 2023 :

	Garanties de produits	Contrats déficitaires	Autres ⁽¹⁾	Total
Solde au 31 décembre 2023	140 \$	14 \$	14 \$	168 \$
Additions	72	9	2	83
Utilisation	(52)	(5)	(4)	(61)
Reprises	(42)	(1)	(2)	(45)
Charge de désactualisation	2	—	—	2
Solde au 31 décembre 2024	120 \$	17 \$	10 \$	147 \$
Dont la tranche courante	41 \$	2 \$	6 \$	49 \$
Dont la tranche non courante	79	15	4	98
	120 \$	17 \$	10 \$	147 \$

	Garanties de produits	Contrats déficitaires	Autres ⁽¹⁾	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	184 \$	36 \$	14 \$	234 \$
Additions	84	2	5	91
Utilisation	(41)	(13)	(2)	(56)
Reprises	(89)	(12)	(3)	(104)
Charge de désactualisation	1	1	—	2
Incidence des variations des taux d'actualisation	1	—	—	1
Solde au 31 décembre 2023	140 \$	14 \$	14 \$	168 \$
Dont la tranche courante	66 \$	2 \$	10 \$	78 \$
Dont la tranche non courante	74	12	4	90
	140 \$	14 \$	14 \$	168 \$

⁽¹⁾ Comprennent les réclamations et les litiges.

25. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers étaient comme suit aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avances gouvernementales remboursables ⁽¹⁾	444 \$	520 \$
Obligations locatives	422	448
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	153	8
Garanties de crédit et de valeur résiduelle à payer ⁽³⁾	21	48
Autres ⁽⁴⁾	45	96
	1 085 \$	1 120 \$
Dont la tranche courante	204 \$	148 \$
Dont la tranche non courante	881	972
	1 085 \$	1 120 \$

⁽¹⁾ Dont une tranche de 309 millions \$ qui est visée par un mécanisme de prêts adossés conclu avec SCAC au 31 décembre 2024 (359 millions \$ au 31 décembre 2023). Voir la Note 18 – Autres actifs financiers pour la créance à recevoir de SCAC. La Société est tenue de verser des montants aux gouvernements en fonction du nombre de livraisons d'avions.

⁽²⁾ Voir la Note 12 – Instruments financiers.

⁽³⁾ Dont une tranche de néant au 31 décembre 2024 qui est visée par un mécanisme de prêts adossés conclu avec MHI (29 millions \$ au 31 décembre 2023). Voir la Note 18 – Autres actifs financiers pour plus d'information.

⁽⁴⁾ Représentent essentiellement les passifs liés aux diverses cessions.

La Société a conclu des contrats de location pour lesquels l'actif est toujours en construction et, par conséquent, les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives liés à ces contrats de location n'étaient pas comptabilisés au 31 décembre 2024, étant donné que le contrat de location n'a pas encore débuté. Les engagements au titre des contrats de location non actualisés de la Société étaient les suivants au :

	31 décembre 2024
Moins de 1 an	— \$
De 1 an à 3 ans	7
Par la suite	297
	304 \$

26. AUTRES PASSIFS

Les autres passifs étaient comme suit aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Contributions des fournisseurs aux programmes aéronautiques	560 \$	198 \$
Avantages du personnel ⁽¹⁾	303	287
Produits différés	82	—
Mesure incitative à la vente et notes de crédit des clients	80	72
Impôts sur le résultat à payer	40	36
Autres	90	87
	1 155 \$	680 \$
Dont la tranche courante	465 \$	437 \$
Dont la tranche non courante	690	243
	1 155 \$	680 \$

⁽¹⁾ Composés de tous les avantages du personnel, à l'exception des avantages de retraite qui sont présentés aux rubriques Avantages de retraite et Autres actifs. Voir la Note 22 – Avantages de retraite.

27. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme était comme suit aux :

					31 décembre 2024	31 décembre 2023
	Montant en devises d'origine	Monnaie	Taux d'intérêt contractuel ⁽¹⁾	Échéance	Montant	Montant
Billets de premier rang	166	\$ US	7,13 % ⁽²⁾	Juin 2026	166 \$	996 \$
	983	\$ US	7,88 % ⁽²⁾	Avr. 2027	980	1 724
	750	\$ US	6,00 %	Févr. 2028	745	744
	750	\$ US	7,50 %	Févr. 2029	749	748
	750	\$ US	8,75 %	Nov. 2030	755	757
	750	\$ US	7,25 %	Juill. 2031	752	—
	750	\$ US	7,00 %	Juin 2032	769	—
	510	\$ US	7,45 %	Mai 2034	507	507
Déventures	150	\$ CA	7,35 %	Déc. 2026	104	113
Autres	18	\$ US	7,95 %	Avr. 2026	18	18
					5 545 \$	5 607 \$
Dont la tranche courante ⁽³⁾					299 \$	— \$
Dont la tranche non courante					5 246	5 607
					5 545 \$	5 607 \$

⁽¹⁾ L'intérêt sur la dette à long terme en cours au 31 décembre 2024 est payable semestriellement.

⁽²⁾ La Société a conclu le remboursement partiel des billets de premier rang échéant en 2026 et 2027 au cours de l'exercice 2024 (remboursement intégral des billets de premier rang échéant en 2024 et 2025 ainsi que le remboursement partiel des billets de premier rang échéant en 2026 et 2027 au cours de l'exercice 2023).

⁽³⁾ En janvier 2025, conformément à ce qui avait été annoncé en décembre 2024, la Société a effectué le remboursement partiel des billets de premier rang échéant en 2027 d'un montant global de 300 millions \$ à même la trésorerie au bilan.

Tous les billets de premier rang sont de rang égal et ne sont pas garantis.

La valeur comptable de la dette à long terme comprend les remboursements de capital, les coûts de transaction et les escomptes non amortis. Le tableau qui suit présente les remboursements contractuels de capital de la dette à long terme aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
À moins de 1 an ⁽¹⁾	300 \$	— \$
Entre 1 et 5 ans	2 471	3 615
Plus de 5 ans	2 760	2 010
	5 531 \$	5 625 \$

⁽¹⁾ En janvier 2025, conformément à ce qui avait été annoncé en décembre 2024, la Société a effectué le remboursement partiel des billets de premier rang échéant en 2027 d'un montant global de 300 millions \$ à même la trésorerie au bilan.

28. CAPITAL SOCIAL

Actions privilégiées

Les actions privilégiées autorisées étaient comme suit aux 31 décembre 2024 et 2023 :

	Autorisées pour des séries particulières
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2	12 000 000
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3	12 000 000
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4	9 400 000

Les actions privilégiées émises et entièrement libérées étaient comme suit aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2	2 684 527	2 684 527
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3	9 315 473	9 315 473
Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4	9 400 000	9 400 000

Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2

- Rachat : Rachetables, au gré de la Société, à 25,50 \$ CAN l'action.
- Conversion : Convertibles, au gré du porteur, à raison de une pour une, le 1^{er} août 2027 et le 1^{er} août tous les cinq ans par la suite, en actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3. Quatorze jours avant la date de conversion, si la Société détermine, après avoir tenu compte de toutes les actions déposées aux fins de conversion par les porteurs, qu'il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2 en circulation, les actions restantes doivent automatiquement être converties en un nombre égal d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3. De même, si la Société détermine quatorze jours avant la date de conversion qu'il y aurait, à pareil moment, moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 en circulation, alors aucune action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 2 ne peut être convertie.
- Dividendes : Depuis septembre 2002, les dividendes en espèces privilégiés cumulatifs et variables sont payables mensuellement le 15^e jour du mois, lorsque déclarés, à un taux annuel de dividende variable de 50 % à 100 % du taux préférentiel canadien, ajusté comme suit. Le taux de dividende variera en fonction de l'évolution du taux préférentiel et sera ajusté mensuellement à la hausse ou à la baisse à un niveau maximum mensuel de 4 % si le cours de l'action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 2 est inférieur à 24,90 \$ CAN l'action ou supérieur à 25,10 \$ CAN l'action.

Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3

- Rachat : Rachetables, au gré de la Société, à 25,00 \$ CAN l'action, le 1^{er} août 2027 et le 1^{er} août tous les cinq ans par la suite.
- Conversion : Convertibles, au gré du porteur, à raison de une pour une, le 1^{er} août 2027 et le 1^{er} août tous les cinq ans par la suite, en actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2. Quatorze jours avant la date de conversion, si la Société détermine, après avoir tenu compte de toutes les actions déposées aux fins de conversion par les porteurs, qu'il y aurait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 en circulation, les actions restantes doivent automatiquement être converties en un nombre égal d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2. De même, si la Société détermine quatorze jours avant la date de conversion qu'il y aurait, à pareil moment, moins de 1 000 000 d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 2 en circulation, alors aucune action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 3 ne peut être convertie.
- Dividendes : Pour la période de cinq ans à compter du 1^{er} août 2022 jusqu'au 31 juillet 2027 inclusivement, les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 3 donnent droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs à un taux fixe annuel de 4,588 %, ou 1,147 \$ CAN l'action, payables chaque trimestre le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année selon un taux de 0,28675 \$ CAN, lorsque déclarés. Pour chaque période de cinq ans subséquente, le taux fixe annuel des dividendes calculé par la Société ne doit pas être inférieur à 80 % du rendement des obligations du gouvernement du Canada comme stipulé dans les statuts constitutifs mis à jour.

Actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4

Rachat :	Sous réserve de certaines dispositions, la Société peut, moyennant un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, racheter au comptant les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 pour 25,00 \$ CAN.
Conversion :	La Société peut, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto ou de toute autre Bourse où les actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 sont inscrites, en tout temps convertir la totalité ou une partie des actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 en circulation, en actions classe B (droits de vote limités) entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents de la Société. Le nombre d'actions classe B (droits de vote limités) en lesquelles chaque action privilégiée rachetable, à dividende cumulatif, série 4 peut être ainsi convertie sera déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable, plus la totalité des dividendes cumulés et impayés jusqu'à la date de conversion exclusivement, par 2,00 \$ CAN ou 95 % du cours moyen pondéré, selon le plus élevé des deux montants, des actions classe B (droits de vote limités) à la Bourse de Toronto pour la période de vingt jours de Bourse d'affilée se terminant le quatrième jour avant la date indiquée aux fins de la conversion ou, si ce quatrième jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse précédant immédiatement ce quatrième jour. La Société peut en tout temps, à son gré, créer une ou plusieurs autres séries d'actions privilégiées de la Société, en lesquelles les porteurs d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 auraient le droit, mais non l'obligation, de convertir leurs actions à raison de une pour une.
Dividendes :	Les porteurs d'actions privilégiées rachetables, à dividende cumulatif, série 4 ont droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, lorsque déclarés, à un taux fixe annuel de 6,25 % ou 1,5625 \$ CAN l'action, payables chaque trimestre le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année selon un taux de 0,390625 \$ CAN l'action.

Actions ordinaires

Les actions ordinaires n'ont pas de valeur nominale.

Actions classe A (droits de vote multiples)

Droits de vote :	Dix votes chacune.
Conversion :	Convertibles en tout temps, au gré du porteur, chacune en une action classe B (droits de vote limités).
Dividendes :	Après paiement du dividende prioritaire sur les actions classe B (droits de vote limités) mentionnées ci-dessous, les actions classe A (droits de vote multiples) participeront également, action pour action, à tout dividende additionnel qui pourrait être déclaré relativement aux actions classe A (droits de vote multiples) et aux actions classe B (droits de vote limités).

Actions classe B (droits de vote limités)

Droits de vote :	Un vote chacune.
Conversion :	Convertibles, au gré du porteur, en une action classe A (droits de vote multiples) : i) si une offre faite aux porteurs d'actions classe A (droits de vote multiples) est acceptée par l'actionnaire majoritaire actuel (la famille Bombardier) ou ii) si cet actionnaire majoritaire cesse de détenir plus de 50 % de toutes les actions classe A (droits de vote multiples) de la Société en circulation.
Dividendes :	Les porteurs d'actions classe B (droits de vote limités) ont le droit, en priorité par rapport aux porteurs d'actions classe A (droits de vote multiples), à des dividendes non cumulatifs au taux de 0,0390625 \$ CAN l'action, lorsque déclarés. Après paiement dudit dividende prioritaire, les actions classe B (droits de vote limités) participeront également, action pour action, à tout dividende additionnel qui pourrait être déclaré relativement aux actions classe A (droits de vote multiples) et aux actions classe B (droits de vote limités).

La variation du nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées et du nombre d'actions ordinaires autorisées était comme suit aux :

Actions classe A (droits de vote multiples)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Émises et entièrement libérées		
Solde au début de l'exercice	12 349 370	12 349 370
Conversion à la classe B	(92)	—
Solde à la fin de l'exercice	12 349 278	12 349 370
Autorisées	143 680 000	143 680 000

Actions classe B (droits de vote limités)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Émises et entièrement libérées		
Solde au début de l'exercice	87 301 073	85 450 731
Émission d'actions	457 721	1 936 142
Annulation d'actions	(90 185)	(85 800)
Conversion à partir de la classe A	92	—
	87 668 701	87 301 073
Détenues en fiducie dans le cadre des régimes d'UAR et d'UAI		
Solde au début de l'exercice	(1 993 445)	(3 704 417)
Achetées	(227 021)	(514 200)
Distribuées	849 360	2 225 172
	(1 371 106)	(1 993 445)
Solde à la fin de l'exercice	86 297 595	85 307 628
Autorisées	143 680 000	143 680 000

Le 1^{er} avril 2024, la Société a confirmé qu'elle avait obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto de racheter, dans le cadre de sa nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA) en vigueur du 3 avril 2024 au 2 avril 2025, jusqu'à 1 750 000 actions classe B (droits de vote limités). Les actions classe B (droits de vote limités) rachetées dans le cadre de l'OPRCNA seront soit a) annulées dans le but d'atténuer l'effet de dilution de l'octroi d'options d'achat d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société, soit b) émises pour le compte et au nom de Société de fiducie Computershare du Canada, en sa qualité de fiduciaire dans le cadre d'un compte en fiducie pour les régimes d'avantages sociaux des employés, et utilisées éventuellement pour éteindre les obligations de la Société aux termes de certains de ses régimes incitatifs à base d'actions à l'intention des employés, notamment ses régimes d'UAR et d'UAI ou c) annulées afin de gérer la situation de capital de la Société tout en créant de la valeur pour ses actionnaires. Au 31 décembre 2024, la Société avait acheté des actions classe B (droits de vote limités) d'une valeur de 16 millions \$ (20 millions \$ au 31 décembre 2023).

La variation du nombre de bons de souscription pouvant être exercés était comme suit aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Solde au début de l'exercice	—	4 234 074
Expiration de bons de souscription ⁽¹⁾	—	(4 234 074)
Solde à la fin de l'exercice	—	—

⁽¹⁾ En février 2023, 4 millions de bons de souscription détenus par la Caisse sont arrivés à échéance.

Dividendes

Les dividendes déclarés étaient comme suit :

	Dividendes déclarés pour les exercices				Dividendes déclarés après le	
	2024		2023		31 décembre 2024	
	Par action (\$ CAN)	Total (en millions de \$ US)	Par action (\$ CAN)	Total (en millions de \$ US)	Par action (\$ CAN)	Total (en millions de \$ US)
Actions ordinaires classe A	0,00	— \$	0,00	— \$	0,00	— \$
Actions ordinaires classe B	0,00	—	0,00	—	0,00	—
		—		—		—
Actions privilégiées, série 2	1,69	3	1,74	3	0,11	—
Actions privilégiées, série 3	1,15	8	1,15	8	0,29	2
Actions privilégiées, série 4	1,56	11	1,56	11	0,39	3
		22		22		5
		22 \$		22 \$		5 \$

29. RÉGIMES À BASE D' ACTIONS

Régimes d'UAR, d'UAD et d'UAI

Le conseil d'administration de la Société a approuvé un régime d'UAR et d'UAI aux termes duquel des UAR et des UAI peuvent être attribuées à des dirigeants et à d'autres employés désignés. Les UAR et les UAI donnent aux porteurs le droit, à l'acquisition, de recevoir un certain nombre d'actions classe B (droits de vote limités) de la Société. Les UAR et les UAI donnent également à certains porteurs le droit de recevoir un paiement en espèces égal à la valeur des UAR ou des UAI. Le conseil d'administration de la Société a également approuvé un régime d'UAD en vertu duquel des UAD peuvent être attribuées à des hauts dirigeants. Le régime d'UAD est semblable au régime d'UAR, sauf que leur exercice ne peut avoir lieu qu'au départ à la retraite ou à la cessation d'emploi. Au cours de l'exercice 2024, l'émission d'UAR, d'UAD et d'UAI d'une valeur combinée de 19 millions \$ a été autorisée (19 millions \$ au cours de l'exercice 2023).

Le nombre d'UAR, d'UAD et d'UAI a varié comme suit pour les exercices suivants :

	2024			2023		
	UAR	UAD	UAI	UAR	UAD	UAI
Solde au début de l'exercice	931 676	38 609	841 323	738 403	38 609	2 953 698
Attribuées	218 025	—	211 857	215 489	—	202 172
Droit acquis	(354 971)	—	(292 383)	—	—	(2 277 279)
Exercées	—	(2 898)	—	—	—	—
Annulées	(2 764)	—	(4 907)	(22 216)	—	(37 268)
Solde à la fin de l'exercice	791 966	35 711 ⁽¹⁾	755 890	931 676	38 609 ⁽¹⁾	841 323

⁽¹⁾ Les droits rattachés à 35 711 de ces UAD étaient acquis au 31 décembre 2024 (38 609 au 31 décembre 2023).

Les droits rattachés aux UAR et aux UAD attribuées seront acquis si les seuils de performance financière sont atteints. Le ratio de conversion des UAR et des UAD comportant des droits acquis varie de 0 % à 200 %. Les droits rattachés aux UAR et aux UAD sont habituellement acquis trois ans après la date d'attribution si les seuils de performance financière sont atteints. Les droits rattachés aux UAI sont habituellement acquis trois ans après la date d'attribution, quel que soit le rendement. Les dates d'acquisition des droits rattachés aux attributions ayant eu lieu entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024 et étant toujours en cours s'échelonnent de mai 2025 à mai 2027.

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des UAR et des UAI attribuées au cours de l'exercice 2024 s'est établie à 51,46 \$ (40,08 \$ pour les UAR et les UAI au cours de l'exercice 2023). La juste valeur des UAR et des UAI attribuées a été évaluée en fonction du prix de clôture d'une action classe B (droits de vote limités) de la Société à la Bourse de Toronto à leur date d'attribution.

De temps à autre, la Société fournit des instructions à un fiduciaire ou à un courtier aux termes d'une convention de fiducie ou dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités, selon le cas, visant l'achat d'actions classe B (droits de vote limités) de la Société sur le marché libre (voir la Note 28 – Capital social) relativement aux régimes d'UAR et/ou d'UAI. Ces actions sont détenues en fiducie à l'intention des bénéficiaires jusqu'à ce que les droits rattachés aux UAR et aux UAI soient acquis ou annulés. Le coût de ces achats a été déduit du capital social.

La charge de rémunération à l'égard des régimes d'UAR, d'UAD et d'UAI s'est élevée à 22 millions \$ au cours de l'exercice 2024 (22 millions \$ au cours de l'exercice 2023).

Régimes d'options d'achat d'actions

En vertu du régime d'options d'achat d'actions, des options sont attribuées aux employés clés pour l'achat d'actions classe B (droits de vote limités). Sur les 8 985 648 actions classe B (droits de vote limités) réservées aux fins d'émission, 2 983 310 étaient disponibles au 31 décembre 2024 aux fins d'émission en vertu de ces régimes d'options d'achat d'actions.

Les modalités et conditions les plus importantes du régime modifié sont les suivantes :

- le prix d'exercice est égal au prix moyen pondéré des actions à la Bourse au cours des cinq jours de Bourse précédant la date d'attribution des options;

- les droits rattachés aux options attribuées s'acquièrent à la fin de la troisième année suivant la date d'attribution; et
- les options viennent à échéance au plus tard sept ans après leur date d'attribution.

L'information sur le régime d'options d'achat d'actions en vigueur se résumait comme suit au 31 décembre 2024 :

Fourchette de prix d'exercice (\$ CAN)	Émises et en cours			Exercables	
	Nombre d'options	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)
0 à 50	230 355	4,01	28,62	86 475	26,75
50 à 100	197 951	5,48	61,03	17 936	54,46
100 à 200	87 181	0,37	104,81	87 181	104,81
	515 487			191 592	

Le nombre d'options émises et en cours en vertu du régime d'options d'achat d'actions en vigueur a varié comme suit pour les exercices :

	2024		2023	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$ CAN)
Solde au début de l'exercice	1 325 668	58,54	3 683 172	56,52
Attribuées	90 185	63,15	89 830	60,20
Exercées	(456 216)	49,86	(1 936 142)	48,18
Annulées	(444 150)	73,73	(499 934)	84,24
Échues	—	—	(11 258)	49,40
Solde à la fin de l'exercice	515 487	53,95	1 325 668	58,54
Options exerçables à la fin de l'exercice	191 592	64,86	868 536	71,22

Charge de rémunération à base d'actions relative aux options

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2024 s'est établie à 27,40 \$ par option (27,67 \$ par option au cours de l'exercice 2023). La juste valeur de chaque option attribuée a été établie à l'aide du modèle d'établissement de prix d'options de Black et Scholes, qui intègre le prix de l'action à la date d'attribution, et les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les exercices :

	2024	2023
Taux d'intérêt sans risque	3,76 %	2,90 %
Durée de vie prévue	5 ans	5 ans
Volatilité prévue du cours des actions	67,98 %	74,31 %
Rendement prévu des dividendes	0,00 %	0,00 %

Des charges de rémunération de 1 million \$ ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2024 relativement au régime d'options d'achat d'actions (2 millions \$ au cours de l'exercice 2023).

30. VARIATION NETTE DES SOLDES HORS TRÉSORERIE

La variation nette des soldes hors trésorerie a été comme suit pour les exercices :

	2024	2023
Créances clients et autres débiteurs	(77) \$	(6) \$
Stocks	(261)	(413)
Actifs sur contrat	(55)	(17)
Passifs sur contrat	(353)	(71)
Autres actifs et passifs financiers, montant net	(31)	(256)
Autres actifs	(28)	54
Fournisseurs et autres créditeurs	(27)	532
Provisions	(21)	(66)
Passif lié aux avantages de retraite	5	(26)
Autres passifs	465	(31)
	(383) \$	(300) \$

Le tableau suivant présente le rapprochement des fluctuations des passifs et des flux de trésorerie découlant des activités de financement :

	Dette à long terme
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	5 980 \$
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de dette à long terme	1 500
Remboursement de dette à long terme	(1 893)
Coûts de transaction	(22)
Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(415)
Incidence des fluctuations de taux de change	3
Autres	39
Solde au 31 décembre 2023	5 607
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de la dette à long terme	1 498
Remboursement de dette à long terme	(1 585)
Coûts de transaction	(22)
Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(109)
Incidence des fluctuations de taux de change	(9)
Autres	56
Solde au 31 décembre 2024	5 545 \$

31. FACILITÉS DE CRÉDIT

Facilité de crédit rotative

La Société a une facilité de crédit rotative garantie de 450 millions \$ (la « facilité de crédit rotative ») (était de 300 millions \$ pour l'exercice 2023). La facilité de crédit rotative arrive à échéance en octobre 2029 et les montants empruntés porteront intérêt au taux SOFR majoré d'une marge. Cette facilité est disponible comme source de financement pour les besoins continus de fonds de roulement de la Société et pour l'émission de lettres de garantie. Aucun montant (autant sous forme de trésorerie que de lettres de crédit) n'était prélevé sur cette facilité au 31 décembre 2024 et la disponibilité du crédit, qui est fondée sur la garantie (qui peut varier de temps en temps), s'élevait à 429 millions \$ au 31 décembre 2024.

Clauses financières restrictives

La facilité de crédit rotative comporte des clauses financières restrictives, dont un niveau minimum de liquidités à maintenir en tout temps. Les modalités sont définies dans la convention de crédit et ne correspondent pas aux indicateurs globaux de la Société décrits à la Note 32 – Gestion du capital. Le niveau minimum de liquidités n'est pas défini comme s'il était uniquement fondé sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés à l'état de la situation financière consolidé.

La Société surveille régulièrement les clauses financières restrictives et elle a des contrôles en place pour s'assurer que ces clauses restrictives sont respectées. La Société respectait ces clauses restrictives au 31 décembre 2024.

Facilités de lettres de crédit

Des lettres de crédit totalisant 18 millions \$ étaient en cours aux termes de diverses ententes bilatérales au 31 décembre 2024 (29 millions \$ au 31 décembre 2023). De plus, la Société utilise aussi des facilités de cautionnement bilatérales auprès de sociétés d'assurance pour appuyer ses activités. Un montant de 488 millions \$ était en cours en vertu de ces facilités au 31 décembre 2024 (460 millions \$ au 31 décembre 2023).

32. GESTION DU CAPITAL

La Société analyse sa structure du capital en utilisant des indicateurs établis qui reposent sur une vaste vue économique de la Société pour en évaluer la solvabilité. La Société a mis l'accent sur son plan visant à faire du désendettement une de ses grandes priorités et poursuivra l'exécution de ce plan selon une approche graduelle.

La Société vise à réduire le ratio de la dette ajustée sur le RAIIA ajusté à environ 2x à 2,5x en continuant à augmenter son RAIIA ajusté, en affectant les liquidités excédentaires disponibles au remboursement de la dette et en récoltant les fruits de ses différentes initiatives.

La Société vise à s'aménager une marge de manœuvre adéquate quant aux échéances de la dette en refinançant opportunément sa dette ou en affectant les liquidités excédentaires au remboursement de la dette, de façon à bâtir des ensembles d'échéances de dette gérables et plus flexibles tout en se concentrant sur la réduction de sa charge d'intérêts.

Indicateurs globaux – Ces indicateurs globaux ne correspondent pas aux ratios exigés en vertu des clauses restrictives.

	2024	2023
Intérêts payés⁽¹⁾	389 \$	425 \$
Dette nette ajustée ⁽²⁾	3 892 \$	4 013 \$
RAIIA ajusté ⁽³⁾	1 360 \$	1 230 \$
Ratio de la dette nette ajustée sur le RAIIA ajusté	2,9	3,3

⁽¹⁾ Les intérêts payés comprennent les intérêts sur la dette à long terme, excluant les coûts initiaux payés relatifs à la négociation de facilités d'emprunt ou de crédit.

⁽²⁾ Représente la dette à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

⁽³⁾ Représente le RAI, plus l'amortissement et certains ajustements, y compris les charges de restructuration (reprises), la perte liée (le gain lié) à une cession d'activités, la dépréciation et cessation d'un programme (reprises), les créances légales non commerciales ainsi que la perte (le gain) sur les éléments liés aux régimes de retraite.

Bombardier continue d'évaluer différentes options pour régler de manière stratégique la dette assortie d'autres échéances et d'améliorer sa structure du capital ainsi que la qualité de son crédit de façon à soutenir ses activités et l'expansion future de la Société.

À long terme, la stratégie d'affectation des capitaux de la Société consistera essentiellement à affecter, de manière rigoureuse, les liquidités excédentaires provenant des activités à des investissements dans les produits et services de la Société et à la réduction de la dette additionnelle. Afin d'ajuster sa structure du capital, la Société peut en temps opportun émettre ou rembourser des titres de dette à long terme, verser des cotisations discrétionnaires à des caisses de retraite, racheter ou émettre des actions ou modifier le montant des dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres. Pour la réduction de la dette, la Société continuera d'évaluer les stratégies de réduction de la dette les plus efficaces, lesquelles pourraient comprendre par exemple des rachats, des offres publiques d'achat ou des rachats sur le marché libre. Le montant en jeu peut être important.

De plus, la Société surveille séparément son passif net lié aux avantages de retraite qui s'élevait à 483 millions \$ au 31 décembre 2024 (660 millions \$ au 31 décembre 2023). L'évaluation de ce passif dépend de nombreuses et importantes hypothèses actuarielles et financières à long terme comme les taux d'actualisation, les croissances futures des salaires, les taux d'inflation et les taux de mortalité. Au cours des derniers exercices, ce passif a été particulièrement volatil en raison des fluctuations des taux d'actualisation. Cette volatilité est exacerbée par la nature à long terme de l'obligation. La Société surveille étroitement l'incidence du passif net lié aux avantages de retraite sur ses flux de trésorerie futurs et a lancé ces dernières années des mesures importantes d'atténuation des

risques à cet égard, comme le rachat des engagements de rentes au nom des participants aux régimes de retraite. Voir la Note 22 – Avantages de retraite pour plus de détails.

33. GESTION DU RISQUE FINANCIER

La Société est principalement exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant de la détention d'instruments financiers.

Risque de crédit	Représente le risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et qu'il en résulte une perte financière pour l'autre partie.
Risque de liquidité	Représente le risque qu'une entité éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées aux passifs financiers.
Risque de marché	Représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de modifications des cours du marché, que ces modifications soient causées par des facteurs particuliers à cet instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur la totalité des instruments financiers semblables négociés sur le marché. La Société est principalement exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit dans le cours normal de ses activités de trésorerie à l'égard de ses instruments financiers dérivés et d'autres activités d'investissement. La Société est aussi exposée au risque de crédit lié à ses créances clients découlant de ses activités commerciales habituelles.

La surveillance et le contrôle efficaces du risque de crédit constituent une composante clé des activités de gestion du risque de la Société. Le risque de crédit découlant des activités de gestion de la trésorerie de la Société est géré par le groupe de trésorerie centralisé conformément à la Politique corporative de gestion du risque de change et à la Politique corporative d'investissement (la « politique »). L'objectif visé par la politique est d'atténuer l'exposition de la Société au risque de crédit découlant de ses activités de gestion de la trésorerie en s'assurant que la Société ne traite qu'avec des institutions financières de première qualité et des fonds du marché monétaire, les limites pour chaque contrepartie étant établies en fonction de limites préétablies pour chaque institution financière et chaque fonds.

Les risques de crédit découlent des activités commerciales habituelles de la Société. Le principal risque de crédit découle du risque de crédit de clients. Les cotes de crédit des clients et les limites de crédit sont analysées et établies par des spécialistes internes du crédit en fonction de données d'agences de notation externes, de méthodes de notation reconnues et de la propre expérience de la Société auprès de ses clients. Les risques de crédit et les limites de crédit font l'objet d'un examen continu en fonction de l'évolution des résultats financiers et des habitudes de paiement des clients.

Les évaluations des risques de crédit et des limites de crédit de clients constituent des données cruciales pour établir les conditions dans lesquelles du crédit ou du financement sera accordé aux clients, y compris l'obtention de garanties pour réduire les risques de perte de la Société. Des procédés de gouvernance particuliers sont en place afin de s'assurer que les risques financiers découlant d'importantes opérations sont analysés et approuvés par le niveau de direction approprié avant que le soutien au financement ou au crédit soit offert au client.

Le risque de crédit est suivi de manière continue à l'aide de divers systèmes et méthodes selon l'exposition sous-jacente. Divers systèmes de comptabilisation et de communication de l'information sont utilisés pour assurer le suivi des créances clients et des autres financements directs.

Exposition maximale au risque de crédit – L'exposition maximale au risque de crédit découlant d'instruments financiers est habituellement équivalente à leur valeur comptable, comme il est présenté à la Note 12 – Instruments financiers, sauf pour les instruments financiers présentés dans le tableau ci-dessous, pour lesquels les expositions maximales sont comme suit aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Instruments financiers dérivés	1 \$	70 \$
Placements dans des titres	73 \$	109 \$

Qualité du crédit – La qualité du crédit, selon des systèmes de notation externe et interne, des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni douteux est habituellement de première qualité, à l'exception des débiteurs. Les débiteurs ne sont habituellement assortis d'aucune cote externe ou interne. Toutefois, la qualité du crédit de la clientèle est rigoureusement examinée et est fondée sur l'expérience de la Société avec les clients et leurs habitudes de paiement.

Risque de liquidité

La gestion des liquidités consolidées nécessite une surveillance constante des entrées et des sorties de fonds prévues au moyen de prévisions détaillées de la situation de trésorerie de la Société, ainsi que des plans opérationnel et stratégique à long terme, aux fins de s'assurer de l'existence de sources de financement suffisantes et de leur utilisation efficace. La Société utilise des analyses de scénarios pour soumettre ses prévisions de flux de trésorerie à des tests de sensibilité. La suffisance des liquidités est constamment surveillée, ce qui implique le recours au jugement, en tenant compte de la volatilité historique et des besoins saisonniers, des résultats des tests de sensibilité, du profil d'échéance de la dette, de l'accès aux marchés financiers, du niveau des avances de clients, de la disponibilité des facilités de lettres de crédit et autres facilités semblables, des besoins de fonds de roulement, de la disponibilité de mesures de financement du fonds de roulement et du financement du développement de produits et d'autres engagements financiers.

La Société surveille les occasions de financement pour optimiser sa structure du capital et préserver une flexibilité financière adéquate. La Société passe en revue régulièrement son profil de dette dans le but de gérer ou de prolonger les échéances et/ou de négocier des modalités plus favorables pour ses facilités bancaires. La Société passe également en revue régulièrement les modalités de ses arrangements de financement. Ces modifications sont assujetties à des conditions qui prévalent sur le marché et à d'autres conditions qui échappent à son contrôle, et rien ne garantit que la Société soit en mesure de réussir à négocier des modifications à des conditions commerciales raisonnables, ou tout court.

Analyse des échéances – L'analyse des échéances des actifs et des passifs financiers, excluant les instruments financiers dérivés, s'établissait comme suit au 31 décembre 2024 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie non actualisés (compte non tenu des instruments de couverture connexes)						Sans échéance précise	Total
		Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 653 \$	1 653 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 653 \$
Créances clients et autres débiteurs	334	334	—	—	—	—	—	—	334
Autres actifs financiers ⁽¹⁾	436	51	129	90	198	77	1	1	546
Actifs		2 038 \$	129 \$	90 \$	198 \$	77 \$	1 \$	1 \$	2 533 \$
Fournisseurs et autres créditeurs	1 792 \$	1 792 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 792 \$
Autres passifs financiers ⁽¹⁾	510	78	112	154	239	72	—	—	655
Dette à long terme									
Capital	5 545	300	971	1 500	2 760	—	—	—	5 531
Intérêts		386	706	488	428	—	—	—	2 008
Passifs		2 556 \$	1 789 \$	2 142 \$	3 427 \$	72 \$	— \$	— \$	9 986 \$
Montant net		(518) \$	(1 660) \$	(2 052) \$	(3 229) \$	5 \$	1 \$	1 \$	(7 453) \$

⁽¹⁾ La valeur comptable des autres actifs financiers exclut les instruments financiers dérivés. La valeur comptable des autres passifs financiers exclut les instruments financiers dérivés et les obligations locatives.

Les autres actifs financiers comprennent un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables. Les autres passifs financiers comprennent les avances gouvernementales remboursables. Dans le cadre des contrats pertinents, la Société est tenue de verser des montants aux gouvernements au moment de la livraison des avions. En raison de l'incertitude quant au nombre d'avions qui seront livrés et au moment de leur livraison, les montants présentés dans le tableau ci-dessus peuvent varier.

L'analyse des échéances des instruments financiers dérivés, excluant les dérivés incorporés, s'établissait comme suit au 31 décembre 2024 :

	Valeur nominale (équivalent en dollars US)	Flux de trésorerie non actualisés ⁽¹⁾				
		Moins de 1 an	1 an	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Actifs financiers dérivés						
Contrats de change à terme	78 \$	1 \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Passifs financiers dérivés						
Contrats de change à terme	3 256 \$	(103) \$	(56) \$	— \$	— \$	— \$
Montant net		(102) \$	(56) \$	— \$	— \$	— \$

⁽¹⁾ Les montants libellés dans une monnaie étrangère sont convertis au taux de change à la fin de l'exercice.

Obligations locatives

La Société loue des bâtiments, du matériel et des terrains.

Analyse des échéances – L'analyse des échéances des obligations locatives (flux de trésorerie non actualisés) s'établissait comme suit au :

	31 décembre 2024
À moins de 1 an	61 \$
Entre 1 an et 5 ans	190
Plus de 5 ans	655
	906 \$

Risque de marché

Risque de change

Les activités internationales de la Société l'exposent à des risques de change importants dans le cours normal de ses activités, en particulier par rapport au dollar canadien, à l'euro et au peso mexicain. La Société utilise diverses stratégies, y compris l'utilisation d'instruments financiers dérivés et l'appariement des positions d'actifs et de passifs, pour atténuer ces risques.

Les principaux risques de change de la Société sont couverts par la trésorerie centralisée. Les risques de change sont atténués conformément à la Politique corporative de gestion du risque de change (la « politique en matière de change »). L'objectif visé par la politique en matière de change est de réduire l'incidence de la fluctuation des taux de change sur les états financiers consolidés de la Société à des niveaux acceptables. Selon la politique en matière de change, les pertes potentielles découlant de variations défavorables des taux de change liées aux écarts par rapport aux pourcentages de couverture progressive ne devraient pas excéder les limites préétablies autorisées par le conseil d'administration. La perte potentielle correspond à la perte prévue maximale qui pourrait être subie si une exposition à une couverture de change excessive ou insuffisante était touchée par une variation défavorable des taux de change pendant une période d'un mois. De plus, toute opération qui augmente le risque de change général de la Société est interdite.

En vertu de la politique en matière de change, la direction de la Société est chargée d'identifier toute exposition au risque de change réelle et possible découlant des activités. Initialement, la Société atténue le risque de change en maximisant les opérations dans la monnaie fonctionnelle des activités, comme les achats de matières, les contrats de vente et les activités de financement. Ensuite, la société maintient des prévisions de flux de trésorerie à long terme liées aux monnaies étrangères, qui sont communiquées au groupe de trésorerie centralisée, qui est chargé d'exécuter les opérations de couverture conformément à la politique en matière de change aux fins de mise en œuvre de la couverture.

La Société a adopté une stratégie de couverture progressive afin de limiter l'incidence de la variation des taux de change sur les résultats.

Pour gérer l'exposition en monnaie étrangère, la Société utilise surtout des contrats de change à terme. La Société applique la comptabilité de couverture à l'égard d'une tranche importante de ses opérations prévues et de ses engagements fermes libellés en monnaie étrangère désignés comme des couvertures de flux de trésorerie. Les couvertures de flux de trésorerie visent à réduire la variation des flux de trésorerie futurs découlant des ventes et des achats prévus, et des engagements fermes.

De plus, la Société gère les expositions du bilan aux fluctuations des taux de change en appariant les positions d'actifs et de passifs. Ce programme consiste essentiellement à jumeler les passifs à long terme en monnaie étrangère à des actifs à long terme libellés dans la même monnaie.

Les programmes de couverture de change de la Société ne sont habituellement pas touchés par l'évolution des conditions du marché, les instruments financiers dérivés étant normalement détenus jusqu'à leur échéance, conformément à l'objectif de fixer les taux de change sur les éléments couverts. Ces programmes sont revus chaque année et modifiés au besoin pour tenir compte des conditions ou des pratiques actuelles du marché.

Analyse de sensibilité

Le risque de change découle d'instruments financiers qui sont libellés en monnaie étrangère. La sensibilité aux taux de change est fondée sur la somme des expositions nettes au risque de change des instruments financiers de la Société comptabilisés dans son état de la situation financière. L'incidence suivante sur le RAI pour l'exercice 2024 est évaluée compte non tenu des relations de couverture des flux de trésorerie.

	Variation	Incidence sur le RAI		
		\$ CAN/\$ US	€/ \$ US	Autres
Gain (perte)	+10 %	(18) \$	1 \$	(3) \$

L'incidence sur les AERG pour l'exercice 2024 qui suit a trait aux dérivés désignés dans une relation de couverture de flux de trésorerie. Pour ces dérivés, tout changement de la juste valeur est en grande partie contrebalancé par la réévaluation de l'exposition sous-jacente.

	Variation	Incidence sur les AERG avant impôts sur le résultat		
		\$ CAN/\$ US	€/ \$ US	Autres
Gain (perte)	+10 %	219 \$	5 \$	17 \$

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée aux gains et aux pertes découlant de la variation des taux d'intérêt, ce qui comprend le risque de revente, au moyen de ses instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments financiers visés comprennent certains instruments financiers dérivés.

Analyse de sensibilité

Le risque de taux d'intérêt a surtout trait aux instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. En supposant une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt touchant l'évaluation de ces instruments financiers, compte non tenu des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture, au 31 décembre 2024, l'incidence sur le RAI se serait traduite par un ajustement négatif de 110 millions \$ au 31 décembre 2024 (ajustement négatif de 83 millions \$ au 31 décembre 2023).

34. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les montants de la juste valeur présentés dans les présents états financiers consolidés correspondent à l'estimation de la Société du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. La juste valeur est établie au moyen des cours sur le marché principal pour cet instrument auquel la Société a immédiatement accès. Toutefois, il n'existe pas de marché actif pour la plupart des instruments financiers de la Société. En l'absence d'un marché actif, la Société établit la juste valeur selon des modèles d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, des taux d'actualisation, de la solvabilité de l'emprunteur, des probabilités de défaillance, des différentiels de rendement des obligations industrielles standard et du risque de revente. Pour poser ces hypothèses, la Société utilise surtout des données externes du marché facilement observables, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les cotes de crédit, les différentiels de crédit, les probabilités de défaillance, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles. Ces calculs représentent les meilleures estimations de la direction. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments.

Méthodes et hypothèses

Les méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont les suivantes :

Placements dans des titres – La Société utilise des modèles fondés sur les flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur des placements non cotés dans des titres à revenu fixe, en utilisant des données du marché comme les taux d'intérêt.

Créance à recevoir de SCAC et avances gouvernementales remboursables connexes – La Société utilise des analyses des flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur en fonction de données du marché comme les taux d'intérêt et les différentiels de crédit.

Instruments financiers dérivés – La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète habituellement les montants estimatifs que la Société recevrait si elle cédait des contrats favorables, c'est-à-dire en tenant compte du risque de crédit de la contrepartie, ou qu'elle devrait verser pour transférer des contrats défavorables, c'est-à-dire en tenant compte du risque de crédit de la Société à la date de clôture. La Société utilise des analyses de flux de trésorerie actualisés et des données du marché comme les taux d'intérêt, les différentiels de crédit et les cours au comptant des monnaies étrangères pour estimer la juste valeur des contrats à terme.

La Société utilise des modèles d'établissement de prix et des modèles fondés sur les flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur des dérivés incorporés selon des données du marché applicables.

Les méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti sont les suivantes :

Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur – La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, de l'encaisse affectée, et des fournisseurs et autres créditeurs, évalués au coût amorti, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments parce qu'ils portent intérêt à un taux variable ou parce que les modalités s'y rattachant sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

Dettes à long terme – La juste valeur de la dette à long terme est évaluée à l'aide de cours publiés, lorsqu'ils sont disponibles, ou d'analyses de flux de trésorerie actualisés d'après le taux d'emprunt actuel qui s'applique à des emprunts semblables.

Avances gouvernementales remboursables et coûts non récurrents des fournisseurs – La Société utilise des analyses des flux de trésorerie actualisés pour estimer la juste valeur en fonction de données du marché comme les taux d'intérêt et les différentiels de crédit.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente et classés selon la hiérarchie des justes valeurs, comme suit :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- des données d'entrée de marché observables autres que les prix cotés visés au Niveau 1, y compris les données indirectement observables (Niveau 2); et
- des données d'entrée relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3).

L'évaluation de l'importance d'une donnée d'entrée en particulier par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble fait appel au jugement. La juste valeur des actifs et des passifs financiers par niveau de hiérarchie s'établissait comme suit au 31 décembre 2024 :

	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Créance à recevoir de SCAC ⁽¹⁾	309 \$	— \$	— \$	309 \$
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	167	—	167	—
Placements dans des titres	73	—	73	—
	549 \$	— \$	240 \$	309 \$
Passifs financiers				
Avances gouvernementales remboursables ⁽¹⁾	309 \$	— \$	— \$	309 \$
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	153	—	153	—
	462 \$	— \$	153 \$	309 \$

⁽¹⁾ Cette créance représente un mécanisme de prêts adossés que la Société a conclu avec SCAC relativement à certaines avances gouvernementales remboursables.

⁽²⁾ Les instruments financiers dérivés sont composés de contrats de change à terme et de dérivés incorporés.

Les instruments financiers du Niveau 3 comprennent seulement les actifs et les passifs assortis d'un mécanisme de prêts adossés et leurs actifs et passifs adossés correspondants.

Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés au coût amorti

Le tableau qui suit présente les actifs financiers et les passifs financiers évalués au coût amorti et classés selon la hiérarchie des justes valeurs, comme suit :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1);
- des données d'entrée de marché observables autres que les prix cotés visés au Niveau 1, y compris les données indirectement observables (Niveau 2); et
- des données d'entrée relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3).

La juste valeur des actifs et des passifs financiers par niveau de hiérarchie s'établissait comme suit au 31 décembre 2024 :

	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Créances clients et autres débiteurs	334 \$	— \$	334 \$	— \$
Autres actifs financiers	54	—	54	—
	388 \$	— \$	388 \$	— \$
Passifs financiers				
Fournisseurs et autres créditeurs	1 792 \$	— \$	1 792 \$	— \$
Dette à long terme	5 697	—	5 697	—
Autres passifs financiers				
Avances gouvernementales remboursables	146	—	—	146
Autres	489	—	—	489
	8 124 \$	— \$	7 489 \$	635 \$

35. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société sont composées de ses coentreprises, de ses entreprises associées et des membres clés de la direction.

Entreprises associées et coentreprises

Aucune transaction importante n'a été réalisée avec des entreprises associées et des coentreprises pendant les exercices 2024 et 2023 ni aucun solde n'existait avec des entreprises associées et des coentreprises aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023.

Rémunération des membres clés de la direction

La rémunération annuelle et la charge de rémunération connexe des administrateurs membres de la haute direction et des administrateurs non-membres de la haute direction et des membres clés de la direction, soit le président et chef de la direction de Bombardier Inc., et les vice-présidents principaux de Bombardier Inc., se présentaient comme suit pour les exercices :

	2024	2023
Salaires, primes et autres avantages à court terme	15 \$	15 \$
Avantages fondés sur des actions	13	13
Avantages de retraite	1	1
Prestations de cessation d'emploi et autres avantages à long terme	1	1
	30 \$	30 \$

36. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

La Société conclut diverses ententes de soutien à la vente. La Société est aussi exposée à d'autres risques hors bilan décrits dans le tableau qui suit. Ces risques hors bilan s'ajoutent aux engagements et éventualités décrits ailleurs dans les présents états financiers consolidés. Le risque éventuel maximal ne reflète pas le montant des débours prévus par la Société.

Le tableau suivant présente le risque éventuel maximal pour chaque groupe important de risques aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Ventes d'avions		
Engagements de reprise (a)	437 \$	277 \$
Autres⁽¹⁾		

⁽¹⁾ La Société a aussi fourni d'autres garanties (voir la section b) ci-après).

Ventes d'avions

a) Engagements de reprise – Relativement à la signature de commandes fermes visant la vente d'avions neufs, la Société conclut des engagements de reprise à prix déterminé avec certains clients. Ces engagements confèrent aux clients le droit de remettre leur avion d'occasion à titre de paiement partiel pour l'achat d'un nouvel avion.

Les engagements de reprise de la Société étaient les suivants aux :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Moins de 1 an	254 \$	227 \$
De 1 an à 3 ans	183	50
	437 \$	277 \$

Autres garanties

b) Autres – Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes comprenant des indemnités en faveur de tiers, principalement des indemnités fiscales. Ces ententes ne contiennent généralement pas de limites spécifiques à l'égard de la responsabilité de la Société et, par conséquent, il n'est pas possible d'évaluer le risque éventuel maximal de la Société à l'égard de ces indemnités.

Dans le cadre de la cession d'activités et de la cession d'une participation dans une entreprise associée, la Société a conclu des ententes comprenant des indemnités et des garanties qui habituellement ont une durée déterminée et limitent l'exposition financière potentielle maximale de la Société.

Autres engagements

La Société a aussi des obligations d'achat, en vertu de divers contrats, effectuées dans le cours normal des affaires. Les obligations d'achat se présentaient comme suit au 31 décembre 2024 :

	Total
À moins de 1 an	3 791 \$
Entre 1 an et 5 ans	1 929
Par la suite	1 396
	7 116 \$

Les obligations d'achat de la Société comprennent des engagements d'achat d'immobilisations corporelles totalisant 28 millions \$ au 31 décembre 2024.

Poursuites

Dans le cours normal des affaires, la Société est défenderesse dans certaines poursuites judiciaires devant diverses cours ou d'autres tribunaux, notamment en matière de responsabilité liée à des produits, de différends contractuels avec des clients ou des fournisseurs, des réclamations et des différends découlant de transactions d'acquisition ou de désinvestissement et d'autres poursuites avec des tiers. L'approche de la Société consiste à se défendre avec vigueur dans ces causes.

Bien que la Société ne puisse prédire l'issue de toutes les poursuites en cours au 31 décembre 2024, selon l'information actuellement disponible et connue de la Société, la direction croit que la résolution de ces poursuites n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière.

Suède

Bien que cette affaire ait trait aux activités de Transport, dont la Société s'est départie dans le cadre de la vente à Alstom le 29 janvier 2021, la Société reste partie à la poursuite et demeure imputable envers Alstom, dans sa qualité d'acquéreur de Transport, dans l'éventualité où celle-ci subirait des préjudices connexes.

Depuis le quatrième trimestre de 2016, les autorités policières suédoises mènent une enquête portant sur des allégations à l'égard d'un contrat conclu en 2013 visant la fourniture d'équipement et de services de signalisation à Azerbaijan Railways ADY (le « contrat d'ADY »). En octobre 2016, la Société a déclenché un examen interne par suite de ces allégations, lequel est mené par des conseillers en comptabilité judiciaire externes, sous la supervision des Affaires juridiques et de conseillers juridiques externes. L'examen interne se poursuit. Le 18 août 2017, des accusations de corruption grave ont été portées contre une personne qui était alors à l'emploi de la filiale suédoise de la Société, cette personne étant également passible d'accusations de trafic d'influence. Le procès a eu lieu du 29 août au 20 septembre 2017. Aucune accusation n'a été portée contre la filiale de la Société. La personne qui était alors un employé a été acquittée de toutes les accusations qui pesaient sur elle dans une décision rendue le 11 octobre 2017. Cette décision relative à toutes les accusations a été portée en appel le 25 octobre 2017 par l'autorité chargée des poursuites. Le 19 juin 2019, l'autorité chargée des poursuites a confirmé que l'acquittement lié à l'accusation de trafic d'influence n'est plus porté en appel; par conséquent, l'acquittement lié à cette accusation tient lieu de jugement définitif. L'affaire est en instance auprès de la Cour d'appel suédoise.

Banque mondiale

Le contrat d'ADY fait l'objet d'une vérification par le Groupe de la Banque mondiale conformément à ses droits de vérification contractuels. La vérification se poursuit. La politique de la Société est de se conformer à toutes les lois applicables, et elle collabore dans la mesure du possible dans le cadre de l'enquête et de la vérification. Comme ce qui a été rapporté dans les médias, le 15 novembre 2018, la vice-présidence, Intégrité de la Banque mondiale a envoyé une lettre de demande de justification à Bombardier qui présentait la position de la vice-présidence, Intégrité de la Banque mondiale à l'égard d'allégations de collusion, de corruption, de fraude et d'obstruction relativement au contrat d'ADY. La Société a été invitée à répondre à ces constatations préliminaires et y a répondu. Comme le processus de vérification de la Banque mondiale est soumis à des règles strictes en matière de confidentialité, la Société ne peut que réitérer qu'elle est en profond désaccord avec les allégations et les constatations préliminaires exposées dans la lettre.

Ministère de la Justice américain

Le 10 février 2020, Bombardier Inc. a reçu une lettre du ministère de la Justice américain exigeant la transmission des documents et des renseignements relatifs au contrat d'ADY. L'examen interne de la Société sur les allégations est en cours, mais, selon l'information connue de la Société pour l'instant, rien ne porte à croire qu'un pot-de-vin ait été versé ou offert à un fonctionnaire ou que toute autre activité criminelle quelconque impliquant Bombardier ait eu lieu.

Le ministère de la Justice américain a également transmis des demandes relatives à des contrats en Afrique du Sud et en Indonésie (voir ci-après), ainsi que des demandes relatives à d'autres ventes d'avions et d'autres services. Bombardier collabore avec le ministère de la Justice américain à cet égard.

Afrique du Sud (Transnet)

Bien que cette affaire ait trait aux activités de Transport, dont la Société s'est départie dans le cadre de la vente à Alstom le 29 janvier 2021, la Société reste partie à cette affaire et demeure imputable envers Alstom, en tant qu'acquéreur de Transport, dans certaines circonstances.

La Société a appris dans différents médias la création d'une commission judiciaire d'enquête sur des allégations de captation de l'État, de corruption et de fraude dans le secteur public, y compris des organes de l'État (la « Commission Zondo ») pour laquelle le mandat a été publié par voie de proclamation présidentielle le 25 janvier 2018. Des allégations d'irrégularités ont été rapportées dans les médias relativement à des achats multiples concernant la livraison de 1064 locomotives par l'exploitant ferroviaire sud-africain Transnet Freight Rail en 2014. Le 7 septembre 2018, Bombardier Transportation South Africa (Pty.) Ltd. (« BTSA ») a été informée que l'Unité d'enquête spéciale, une agence d'enquête judiciaire au sein du ministère de la Justice d'Afrique du Sud,

avait ouvert une enquête relativement à l'acquisition des 1064 locomotives par Transnet. Par suite de ces allégations, la Société a mené un examen interne par l'intermédiaire de conseillers externes sous la supervision de conseillers juridiques. Selon l'information dont la Société dispose en ce moment, rien ne porte à croire que la Société a été impliquée dans une malversation relativement à l'achat par Transnet de 240 locomotives TRAXX de Bombardier Transport. Depuis la vente des activités de Transport à Alstom, Alstom gère la Commission Zondo et les aspects de l'affaire liés à l'Unité d'enquête spéciale.

Bien que l'agence nationale des poursuites sud-africaine, nommément la National Prosecution Agency (« NPA »), n'ait transmis aucune demande à la Société, la Société a été informée que la NPA enquête sur les contrats de Transnet.

Serious Fraud Office (« SFO ») du R.-U. (Indonésie)

En mai 2020, le Tribunal indonésien en matière de corruption a condamné l'ancien PDG de Garuda Indonesia (Persero) TBK (« Garuda ») ainsi qu'un collaborateur pour corruption et blanchiment d'argent en lien avec cinq processus d'approvisionnement impliquant différents manufacturiers, incluant le processus se rapportant à l'acquisition et à la location en 2011-2012 d'appareils Bombardier CRJ1000 par Garuda (les « transactions Garuda »). Aucune accusation n'a été portée contre la Société ni aucun de ses administrateurs, dirigeants ou employés. La Société a rapidement entrepris un processus interne de révision des transactions Garuda qu'elle a confié à des conseillers juridiques externes.

En septembre 2020, le SFO a lancé une enquête au sujet des transactions Garuda. Le 18 novembre 2024, le SFO a annoncé qu'il avait mis fin à son enquête au sujet de la Société.

GRC

En 2021, Bombardier a reçu une communication du groupe des Enquêtes internationales et de nature délicate de la GRC l'informant qu'elle lancerait une enquête sur les transactions Garuda et exigeant la transmission de documents de la part de la Société.

Les enquêtes des divers organismes de réglementation susmentionnées et les processus internes de révision sont toujours en cours.

Réclamation de certains porteurs de billets de premier rang échéant en 2034

Le 31 janvier 2022, la Société a reçu une lettre (la « lettre ») des conseillers juridiques de certains porteurs de billets de premier rang portant intérêt à 7,450 % et échéant en 2034 (les « billets de 2034 ») et a appris que ces porteurs avaient également porté plainte devant la Cour suprême de l'État de New York (l'« action »), réaffirmant ainsi les réclamations formulées dans une lettre adressée à la Société en avril 2021 (la « lettre d'avril 2021 ») selon lesquelles la cession d'actifs non stratégiques par la Société, notamment son secteur Transport, son programme d'avions d'affaires régionaux et sa division Aérostructures, constitue un manquement à certaines clauses restrictives aux termes de l'acte de fiducie régissant les billets de 2034 et alléguant également que les mesures prises par la Société en mai 2021 pour répondre aux questions soulevées dans la lettre d'avril 2021 ont violé les droits de ces porteurs. Le 1^{er} juillet 2024, la Société a annoncé avoir conclu une entente de règlement confidentielle relative à l'action et aux réclamations formulées dans la lettre d'avril 2021, et avoir déposé sous toutes réserves des stipulations d'irrecevabilité. Le règlement libère entièrement tous les défendeurs sans une quelconque reconnaissance de responsabilité. Bien que la Société soit fermement convaincue que les allégations dans cette affaire étaient sans fondement, elle est également d'avis qu'il était dans son intérêt véritable et dans celui de toutes ses parties prenantes de régler cette poursuite et de se concentrer sur ses activités principales.

Action collective

Le 15 février 2019, une requête pour autorisation à intenter une action conformément à l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et une demande d'autorisation d'action collective ont été déposées contre la Société à la Cour supérieure du Québec, dans le district de Montréal, contre Bombardier Inc. et Messieurs Alain Bellemare et John Di Bert (la « Requête ») (auparavant respectivement le président et chef de la direction et le vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier) visant à réclamer des dommages-intérêts d'un montant indéterminé relativement à des représentations d'allégations mensongères et trompeuses sur les activités, l'exploitation, les revenus et les flux de trésorerie disponibles de la Société, notamment une omission alléguée de présentation en temps opportun de faits importants concernant ses prévisions pour 2018. Dans la composante action collective de la Requête, le demandeur, Denis Gauthier, cherchait à représenter toutes les personnes et entités qui ont acheté ou acquis des titres de Bombardier au cours de la

période du 2 août 2018 au 8 novembre 2018 inclusivement, et qui ont détenu certains de ces titres jusqu'au 8 novembre 2018. Le recours conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et l'action collective en vertu des dispositions du Code civil relatives à la responsabilité civile requièrent tous les deux une autorisation de la Cour avant de pouvoir passer à l'étape suivante. Le 24 mai 2024, la Cour a autorisé le demandeur à intenter l'action collective, mais seulement en vertu des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Conformément à cette autorisation, le demandeur a depuis présenté sa demande initiale.

Selon le point de vue préliminaire de la Société à ce stade-ci, la possibilité que ces poursuites devant les tribunaux obligent la Société à engager un passif monétaire important semble faible et cette action collective sera contestée avec vigueur.

Demande d'arbitrage d'Alstom

La Société a reçu un avis d'arbitrage d'Alstom S.A. déposé auprès de la Chambre de commerce internationale conformément à l'entente relative à la vente des activités de Transport à Alstom le 29 janvier 2021 (la « transaction »). Alstom allègue que la Société ne respecte pas certaines dispositions contractuelles. Quoique l'issue de tout litige soit intrinsèquement incertaine, la Société a de bons motifs de se défendre contre la réclamation d'Alstom et se défend avec vigueur. La Société conteste également certains ajustements du prix d'acquisition qui ont entraîné une réduction du produit de la transaction par rapport à celui initialement estimé. L'audition des témoins est prévue pour le deuxième trimestre de 2026 et les procédures sont assujetties à des clauses de confidentialité.

Action collective relative aux UAI

Le 21 avril 2023, une requête pour autorisation d'intenter une action collective a été déposée contre la Société à la Cour supérieure du Québec, dans le district de Montréal, contre Bombardier Inc. et Messieurs Pierre Beaudoin, Éric Martel et Alain Bellemare (la « Requête ») (respectivement le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction, et l'ancien président et chef de la direction de Bombardier Inc.). Le demandeur, Jérôme Gauthier, y sollicitait la permission de représenter toutes les personnes qui avaient reçu, en novembre 2020, des unités d'actions incessibles dont l'acquisition des droits avait eu lieu en novembre 2023 (les UAI) et de réclamer en leur nom un montant indéterminé égal à la valeur des UAI qui ont été annulées lorsqu'elles ont fait l'objet d'une répartition proportionnelle à la clôture de la vente du secteur Transport le 29 janvier 2021.

Le demandeur prétendait que les codéfendeurs avaient eu recours à des manœuvres et omissions frauduleuses en ne communiquant pas leur interprétation du régime d'UAI selon laquelle les anciens employés n'acquerraient pas les droits rattachés aux UAI après la date de clôture d'une transaction entraînant la fin de leur emploi chez Bombardier. L'action collective requerrait une autorisation de la Cour avant de pouvoir passer à l'étape suivante.

Le 22 juillet 2024, la Cour a autorisé le demandeur à intenter cette action collective, mais seulement à l'égard de certaines causes d'action, et uniquement contre la Société. La Cour n'a autorisé la poursuite d'aucune cause d'action contre aucun des codéfendeurs. Le demandeur a depuis porté en appel le jugement d'autorisation. Nous prévoyons que le dépôt d'une demande introductive d'instance n'interviendra qu'après le jugement définitif relatif à l'autorisation.

Selon le point de vue préalable de la Société à ce stade-ci, la demande d'action collective est sans fondement, la possibilité que ces procédures judiciaires devant les tribunaux obligent la Société à engager un passif monétaire important semble faible, et cette action collective sera contestée avec vigueur.

37. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 1^{er} février 2025, le président américain a émis trois décrets ordonnant aux États-Unis d'imposer de nouveaux tarifs sur les importations en provenance du Canada, du Mexique et de la Chine. Ces décrets prévoient une taxe supplémentaire de 25 % sur les importations aux États-Unis de produits d'origine canadienne et mexicaine, à l'exception des ressources énergétiques canadiennes qui sont soumises à une taxe supplémentaire de 10 %, ainsi que d'une taxe de 10 % sur les produits d'origine chinoise.

La Société évalue les incidences directes et indirectes sur ses activités de la mise en œuvre de ces tarifs, contre-tarifs ou autres mesures commerciales protectionnistes à mesure que la situation évolue, lesquelles incidences pourraient être importantes.